

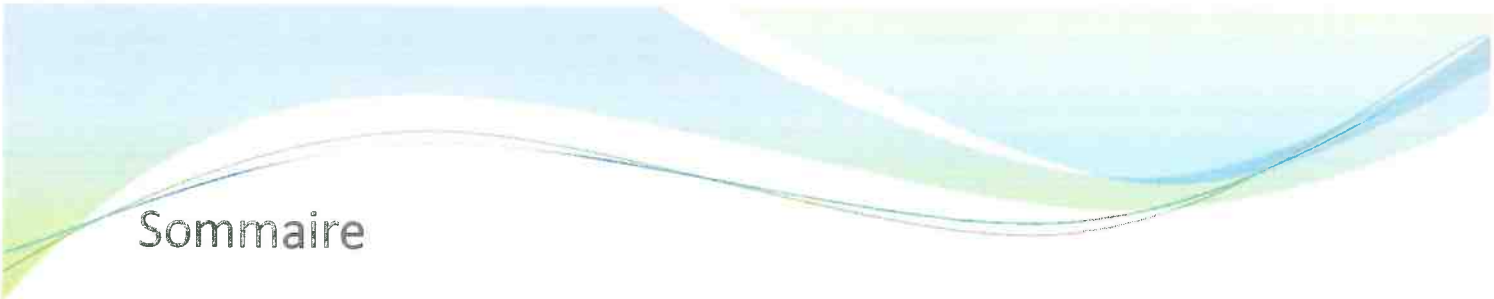


Commission de Bassin d' Estaires

Rapport d'activités **2016**



USAN
5, rue du Bas
59320 Radinghem en Weppes
<http://www.usan.fr>



Sommaire

1^{ère} Partie - Rapport Administratif - Présentation et organisation de l'USAN

I. <u>Présentation</u>	page 4
II. <u>Les instances de l'USAN</u>	
1/ Les membres de l'USAN au 31/12/2016	page 5
2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2016	page 7
3/ Composition du Comité Syndical au 31/12/2016	page 8
III. <u>l'organisation administrative</u>	
1/ Organigramme au 31/12/2016	page 11
2/ Présentation des Directions	page 12

2^{ème} Partie - Rapport Technique – Bilans de travaux 2016 présentés par direction

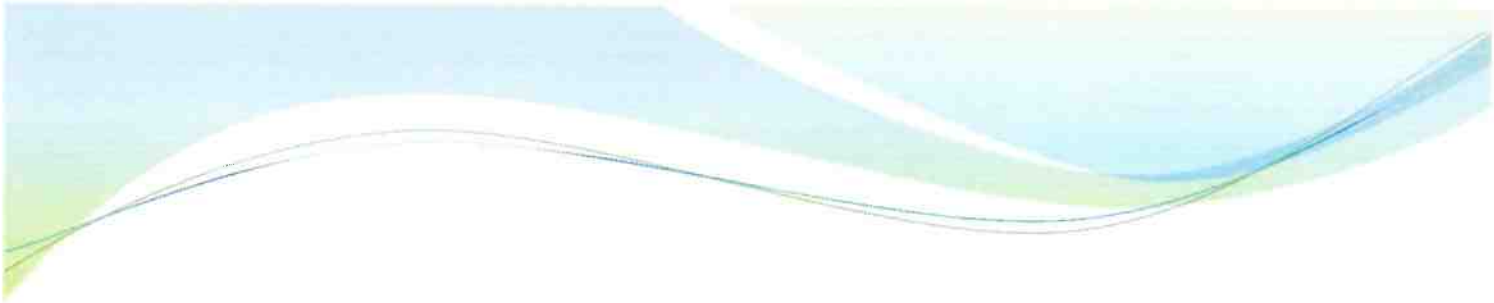
I. Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière	page 19
II. Direction de la Prévention des Inondations	page 32
III. Direction des Infrastructures Hydrauliques	page 40
IV. Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux	page 52

3^{ème} Partie - Rapport Financier

I. <u>Budget de l'USAN</u>	
Présentation Générale du Compte administratif 2016	
1/ Vue d'ensemble	page 61
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 62
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 63
II. <u>Budget annexe de l'USAN</u>	
Présentation générale du compte administratif 2016	
1/ Vue d'ensemble	page 64
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 65
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 66
III. <u>Liste des Marchés Publics</u>	page 67

4^{ème} Partie - Rapport d'activités sur le bassin

1/ Administratif	page 69
2/ Bilan technique par direction	page 70

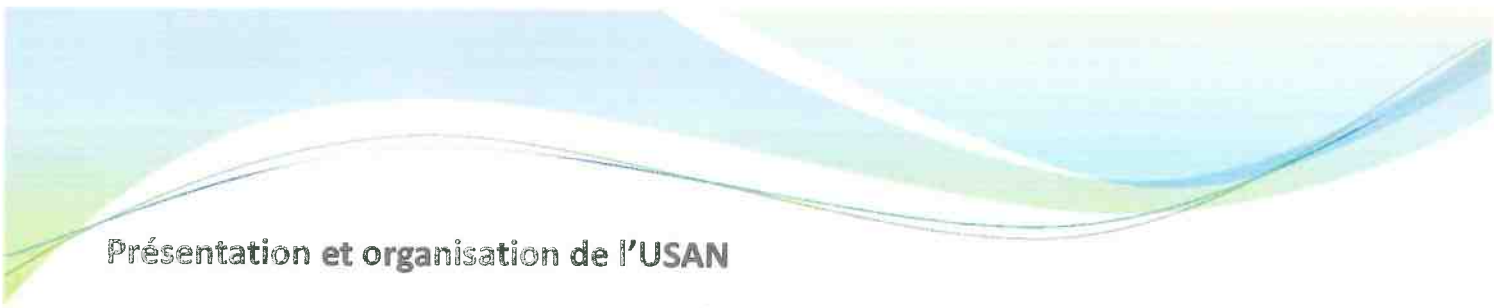


1^{ère} Partie

Rapport Administratif

Présentation et organisation de l'USAN

I. Présentation	page 4
II. Les instances de l'USAN	page 5
1/ Les membres de l'USAN au 31/12/2016	page 5
2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2016	page 7
3/ Composition du Comité Syndical au 31/12/2016	page 8
III. L'organisation administrative	page 11
1/ Organigramme au 31/12/2016	page 11
2/ Présentation des Directions	page 12



Présentation et organisation de l'USAN

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), est un établissement public reconnu par arrêté préfectoral du 17 août 1966 et par arrêté préfectoral du 5 mai 2014 portant approbation des statuts suite à la fusion au 1er janvier 2014.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de près de 1 300 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 3 compétences :

- Hydraulique (entretien et aménagements des cours d'eau et lutte contre les inondations)
- Participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Lutte contre les espèces invasives

L'USAN en quelques chiffres :

- Membres adhérents : **117 communes et 1 communauté de communes (pour 14 communes)**
- Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 271,93 Kms**
- Superficie : (Bassin Versant global) **116 188 Ha**

Au 1er janvier 2017, le comité syndical comprend 61 membres titulaires élus par 11 collèges électoraux composés par 2 délégués désignés par chacune des 117 communes et 1 communauté de communes membres.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, l'USAN emploie 38 agents administratifs et techniques, encadrés par le Directeur Général des Services.

II. Les instances de l'USAN au 31/12/2016

1/ Les membres de l'USAN

1 Communauté de communes des Hauts de Flandre

— Bambecque
— Broxeele
— Bollezeele
— Esquelbecq
— Herzeele
— Lederzeele
— Ledringhem
— Oost-Cappel
— Rexpoëde
— Volckerinckhove
— West-Cappel
— Wormhout
— Wylder
— Zegerscappel

117 communes

— Allennes-les Marais
— Anstaing
— Arnèke
— Aubers

— Bailleul
— Baisieux
— Bambecque
— Bavinchove
— Beaucamps-Ligny
— Berthen
— Blaringhem
— Boeschepe
— Boëseghem
— Bois-Grenier
— Bollezeele
— Bondues

— Borre
— Bousbecque
— Bouvines
— Broxeele
— Buysscheure

— Caëstre
— Camphin-en-Carembault
— Cassel
— Chemy
— Comines

— Deûlemont

— Ebblinghem
— Eecke
— Englos
— Ennetières-en-Weppes
— Erquinghem-le-Sec
— Erquinghem-Lys
— Escobecques
— Esquelbecq
— Estaires

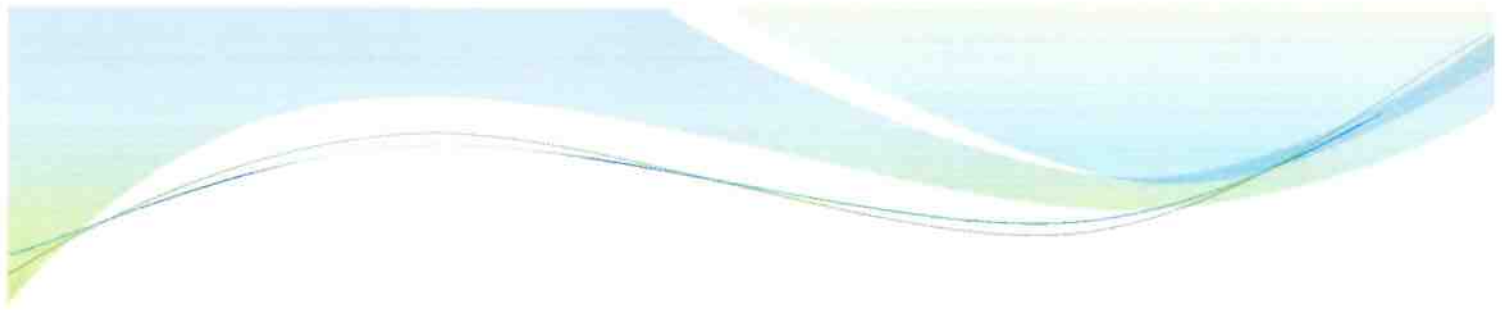
— Flêtre
— Fleurbaix
— Forest-sur-Marque
— Fournes-en-Weppes
— Frelinghien
— Fretin
— Fromelles

— Godewaersvelde
— Gondecourt

— Hallennes-lez-Haubourdin
— Hantay
— Hardifort
— Haubourdin
— Haverskerque
— Hazebrouck
— Herlies
— Herzeele
— Hondeghem
— Hondschoote
— Houplin-Ancoisne
— Houplines
— Houtkerque

— Illies

— La Bassée
— La Chapelle-d'Armentières
— La Gorgue
— Lambersart
— Laventie
— Le Doulieu
— Le Maisnil
— Lederzeele
— Ledringhem
— Linselles
— Lompret
— Lorgies
— Lynde



— Marquette-lez-Lille
— Marquillies
— Merris
— Merville
— Méteren
— Morbecque

— Neuf-Berquin
— Neuve-Chapelle
— Nieppe
— Noordpeene

— Ochtezeele
— Oost-Cappel
— Oudezeele
— Oxelaëre

— Pérenchies
— Phalempin
— Pradelles
— Prêmesques

— Quesnoy-sur-Deûle

— Radinghem-en-Weppes
— Renescure
— Rexpoëde
— Roncq
— Rubrouck

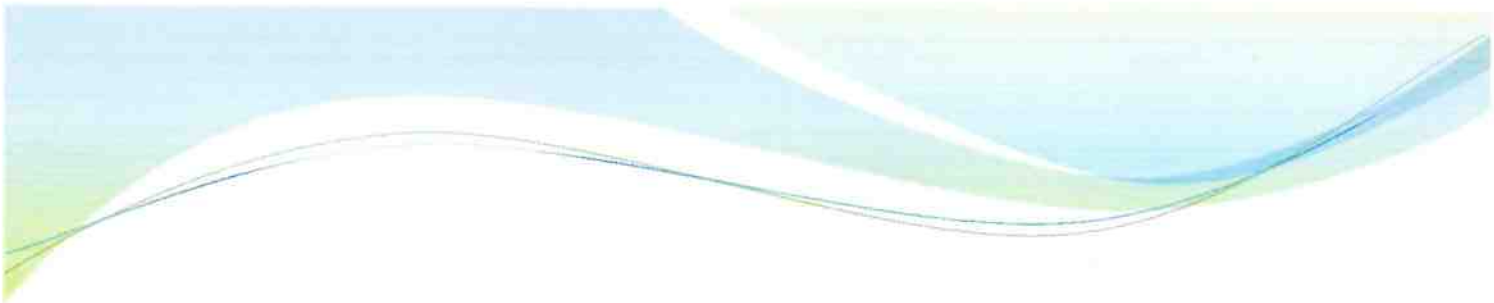
— Saily-sur-la-Lys
— Sainghin-en-Weppes
— Sainte-Marie-Cappel
— Saint-Jans-Cappel
— Saint-Sylvestre-Cappel
— Salomé
— Santes
— Seclin
— Sercus
— Staple
— Steenbecque
— Steenvoorde
— Steenwerck
— Strazeele

— Terdeghem
— Thiennes
— Tressin

— Verlinghem
— Vieux-Berquin
— Volckerinckhove

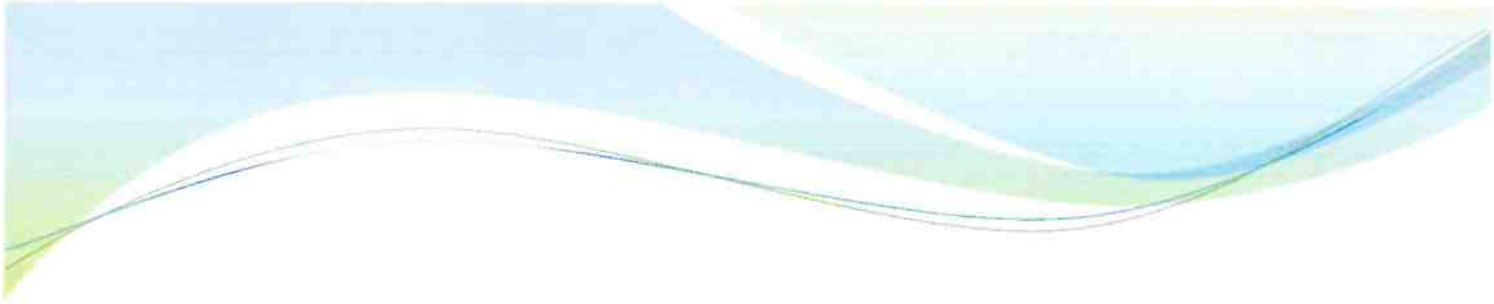
— Wallon-Cappel
— Wambrechies
— Warneton
— Wavrin
— Wemaers-Cappel
— Wervicq-Sud
— West-Cappel
— Wicres
— Willems
— Winnezele
— Wormhout
— Wylder

— Zegerscappel
— Zerbezele
— Zuytpeene



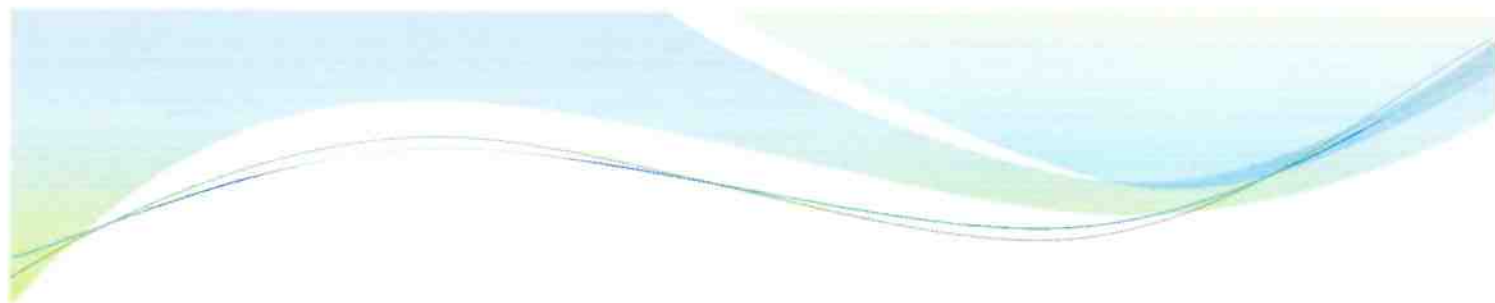
2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2016

Monsieur	Etienne	BAJEUX	Président
Monsieur	Jacques	DRIEUX	1 ^{er} Vice Président
Monsieur	Jean-Jacques	DEWYNTER	2 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Thierry	LAZARO	3 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Bernard	BAES	4 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Joël	DEVOS	5 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Jean-Noël	TANCRE	6 ^{ème} Vice Président
Monsieur	André	BAES	7 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Jacques	HOUSSIN	8 ^{ème} Vice Président
Madame	Edith	STAELEN	9 ^{ème} Vice Présidente
Monsieur	Christophe	DEBREU	10 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Michel	DESMAZIERES	Membre du Bureau
Monsieur	Henri	CARON	Membre du Bureau
Monsieur	Fabrice	DELANNOY	Membre du Bureau
Monsieur	Gilbert	VAN STAEN	Membre du Bureau
Madame	Monique	CARON	Membre du Bureau

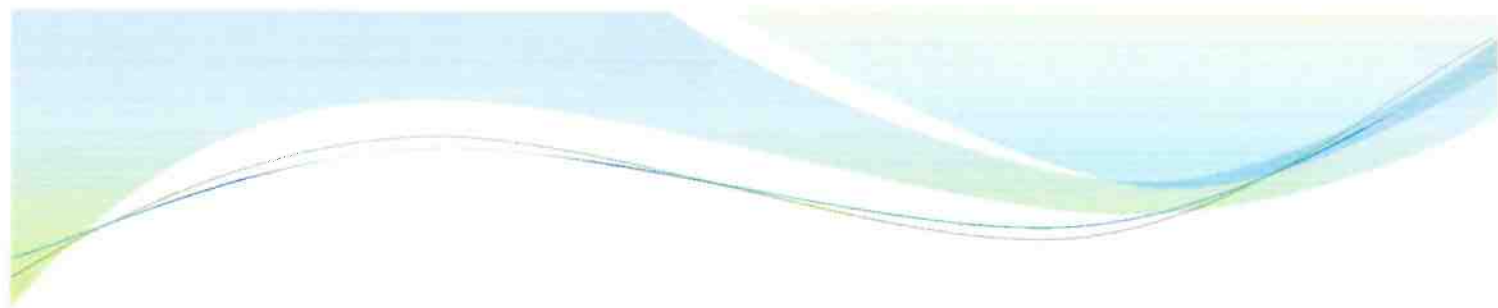


3/ Composition du Comité Syndical de l'USAN au 31/12/2016

Lys Deûle	Monsieur	HOUSSIN	Jacques	Verlinghem
	Monsieur	BAJEUX	Etienne	Radinghem-en-Weppes
	Monsieur	DELAVAL	Jean-Louis	Englos
	Monsieur	DAMBRE	Thierry	Ennetières en Weppes
	Monsieur	LEBLEU	Bernard	Fromelles
	Monsieur	TURPIN	Edmond	La Gorgue
	Monsieur	ODEN	Jean-Marie	Wambrechies
	Monsieur	BURETTE	Jean-Marc	Fleurbaix
	Monsieur	CARDON	Jean-Paul	Wavrin
	Monsieur	LEROY	André	Comines
	Monsieur	DUBURCQ	Jean-Pierre	Erquinghem-Lys
	Monsieur	HEMELSDAEL	Eric	Deûlemont
	Monsieur	BOONAERT	Jean-Philippe	Laventie
	Monsieur	GRUSON	Jean	Erquinghem-Lys
Bourre	Monsieur	DEWYNTER	Jean-Jacques	Steenbecque
	Monsieur	DEBREU	Christophe	Pradelles
	Monsieur	DARQUES	Jérôme	Morbecque
	Monsieur	DUQUENNE	Henri-Joseph	Thiennes
	Monsieur	HERNU	Jacques	Estaires
	Monsieur	GALLOIS	Jean-Michel	Haverskerque
	Monsieur	TRAISNEL	Olivier	Wallon Cappel
	Monsieur	CAPPAERT	Jean-Luc	Hondeghem
	Monsieur	CRINQUETTE	Philippe	Caestre
Estaires	Monsieur	BAES	Bernard	Estaires
	Monsieur	CARON	Henri	Le Doulieu
	Monsieur	MERLIN	Frédéric	Flêtré
	Monsieur	VISTE	Jean-Pierre	Merris
	Madame	DELANNOYE	Jeanne-Marie	Méteren
	Monsieur	CREPIN	Maxime	Neuf-Berquin
	Monsieur	VERRIER	Jean-Michel	Méteren
	Monsieur	DELFOLIE	Yves	Merris



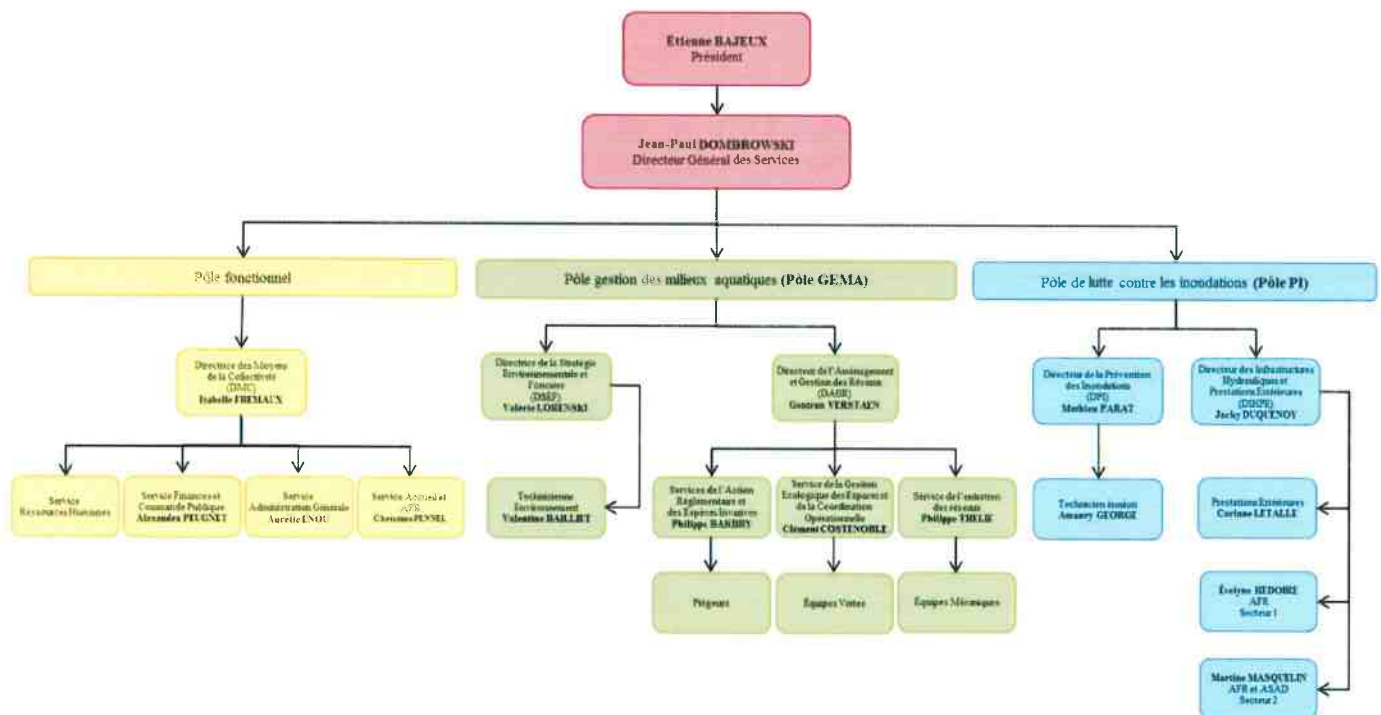
Saint Jans Cappel	Monsieur	DEVOS	Joël	Steenwerck
	Monsieur	DELANNOY	Fabrice	Nieppe
	Monsieur	BOULINGUIEZ	Jean-Marie	Bailleul
	Monsieur	PARENT	Alain	Berthen
	Monsieur	TERRIER	Elie	Saint Jans Cappel
	Madame	MOONE	Patricia	Berthen
Phalempin	Monsieur	LAZARO	Thierry	Phalempin
	Monsieur	DESMAZIERES	Michel	Gondecourt
	Monsieur	HOTTIN	Jean-Paul	Camphin-en-Carembault
	Madame	LEFEBVRE	Brigitte	Chemy
	Madame	GANTIEZ	Dominique	Houplin Ancoisne
	Monsieur	MANGEZ	Pascal	Seclin
	Madame	SION	Colette	Camphin-en-Carembault
	Monsieur	LEVECQ	Guillaume	Gondecourt
Yser	Monsieur	DRIEUX	Jacques	Noordpeene
	Madame	STAELEN	Edith	Steenvoorde
	Madame	CARON	Monique	Staple
	Monsieur	MARIS	Gérard	Godewaersvelde
	Monsieur	BONDUEUX	Alain	Bambecque
	Monsieur	DELIASSUS	Christian	Ledringhem
	Monsieur	BEUN	Bernard	Terdeghem
	Monsieur	CUVELIER	Jean-Jacques	Bavinchove
	Monsieur	DENAES	Régis	Oudezeele
	Monsieur	DECANTER	Bertrand	Bollezeele
	Monsieur	BEUN	Matthias	Cassel
	Monsieur	DEGRAEVE	Vincent	Oxelaere
	Monsieur	HEYMAN	François	Winnezeele
	Madame	DECLERCK	Myriam	Winnezeele



Longue Becque	Monsieur BAES	André	Renescure
	Monsieur DECOUVELAERE	Edgard	Lynde
	Monsieur PAUWELS	Frédéric	Ebblinghem
	Madame KEIGNAERT	Sandrine	Ebblinghem
Libaude	Monsieur TANCRE	Jean-Noël	Marquillies
	Monsieur VAN STAEN	Gilbert	Wicres
	Monsieur HUMEZ	Bernard	Hantay
	Monsieur ROLLAND	Eric	Sainghin-en-Weppes
	Monsieur DROLEZ	Jean-Marc	Salomé
	Monsieur SECQ	Jean-Marc	Marquillies
compétence 2	Monsieur VERMERSCH	Jérôme	Hondschoote
	Monsieur SAISON	Hervé	Hondschoote
compétence 3	Monsieur HOCEDEZ	Bernard	Lorgies
	Monsieur JONVILLE	Yves	Willems
	Monsieur MESTDAGH	Jean	Allennes les Marais
	Monsieur DEBRAUWER	Alain	Allennes les Marais

III. l'organisation administrative

1/ Organigramme au 31/12/2016



2/ Présentation des Directions

Direction Général des Services : Jean-Paul DOMBROWSKI

Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière : Valérie LORENSKI

La Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière pilote les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Cette Direction assure également la prise en compte des problématiques environnementales dans les projets hydrauliques de l'USAN notamment au travers de la réalisation de plans et programmes tels que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yser ou les Plans de Gestion Ecologique des cours d'eau.



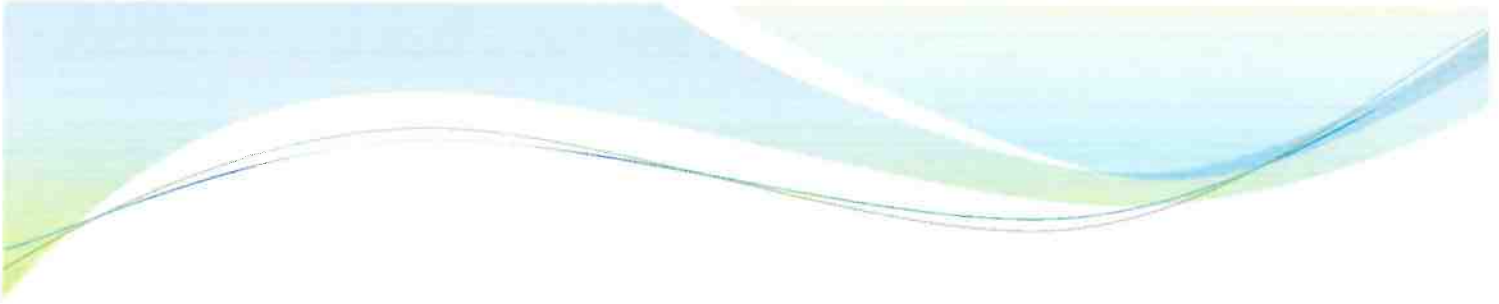


Direction de la Prévention des Inondations : Mathieu PARAT

La Direction de la Prévention des Inondations pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues et aux aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole.

Cette direction élabore également le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yser et suit l'élaboration de celui de la Lys. Elle participe à la définition des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et accompagne les structures en charge de la définition des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI).





Direction des Infrastructures Hydrauliques : Jacky DUQUENOY

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère les projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc... de la conception jusqu'au suivi de chantier.

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations...



Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux : Gontran VERSTAEN

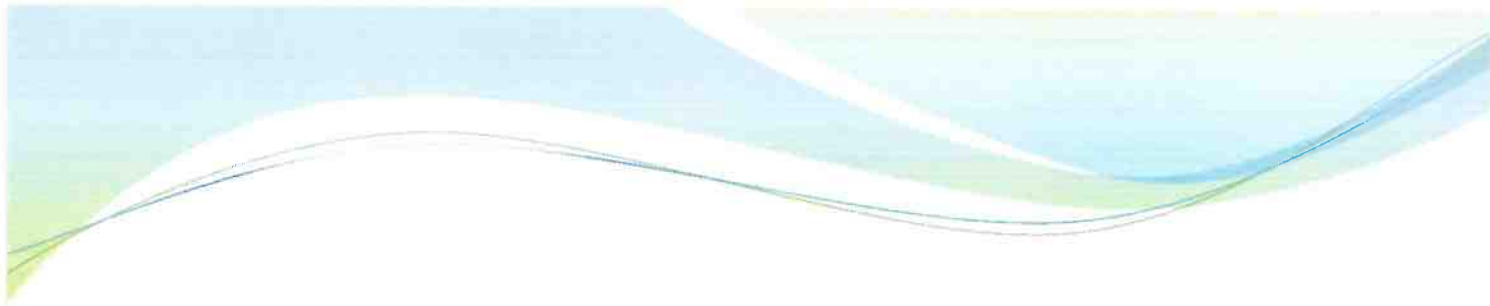
La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier des cours d'eau.

Cette direction gère :

- les travaux de faucardement et de défenses de berges,
- les travaux ponctuels de taille de la végétation,
- la mise en œuvre des futurs plans de gestion et de restauration des cours d'eau,
- le service de lutte contre les espèces invasives.

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur et de 3 conducteurs de travaux, 7 équipes de terrain sont déployées sur le territoire.





Direction des Moyens de la Collectivité : Isabelle FREMAUX

Cette direction gère 4 domaines:

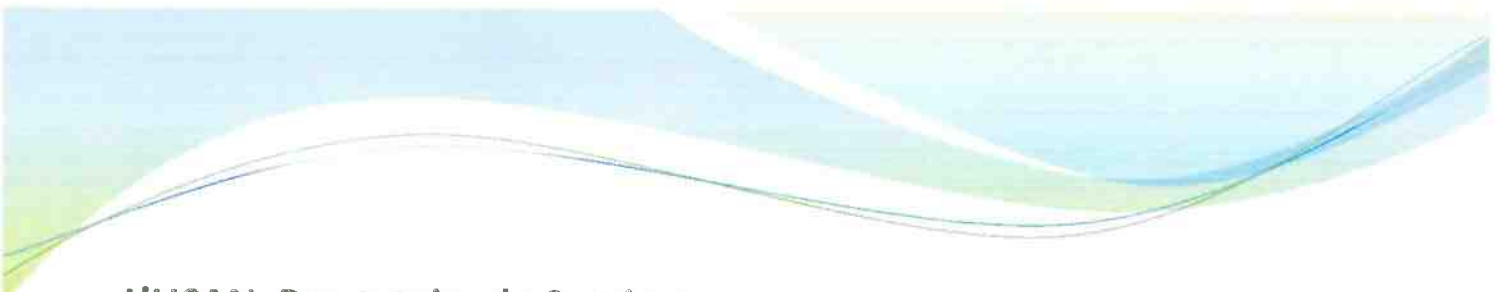
- **Finances** : Le service des finances prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique.

- **Ressources Humaines** : Le service des Ressources Humaines gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel.

Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite ...). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage...).

- **Marchés publics** : Le service des commandes publiques a en charge le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.

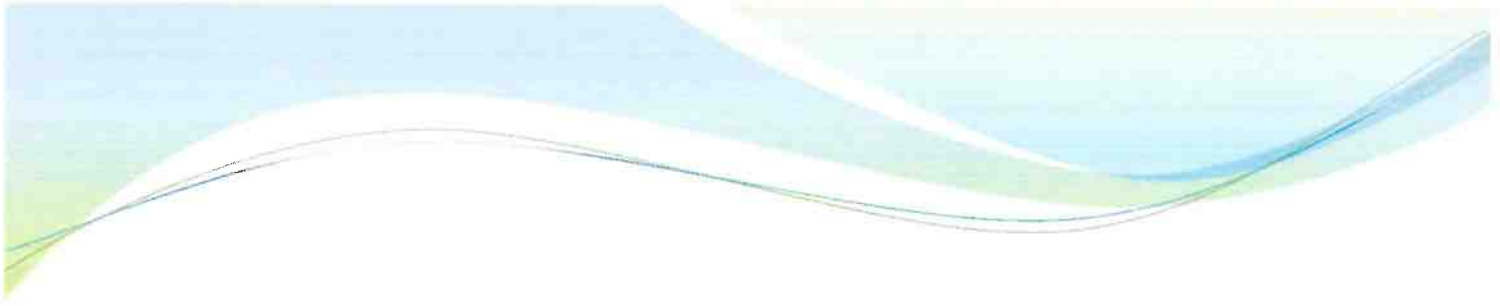
- **Administration générale** : Le service assure le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports...)



L'USAN, Prestataire de Services

Au-delà de ses propres compétences, l'USAN a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec de nombreuses institutions et associations pour lesquelles elle assure un travail administratif financier et technique.

Ces prestations sont réalisées notamment pour le compte d'une soixantaine d'Associations Foncières de Remembrement, 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage, la 4^{ème} Section des Wateringues et 2 autres Syndicats Intercommunaux (jusqu'au 31/12/2016).



2^{ème} Partie

Rapport Technique sur le territoire de l'USAN Bilans de travaux 2016 présentés par direction

I. Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière	page 19
II. Direction de la Prévention des Inondations	page 32
III. Direction des Infrastructures Hydrauliques	page 40
IV. Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux	page 52

I. Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière

Bilan des activités 2016

1) ETUDES

a. Etudes sur l'entretien des cours d'eau

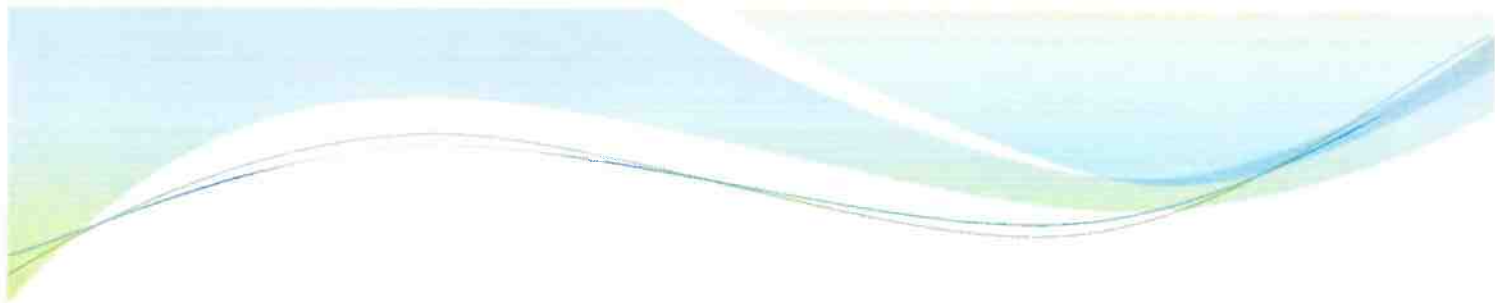
Les plans de gestion des cours d'eau sont destinés à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour les 5 prochaines années. Elaborés dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier de nombreux partenaires, ces études visent un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations, mission principale de l'USAN.



L'année 2016 marque le début de la mise en œuvre des plans de gestion, notamment avec le Plan de Gestion de la Méteren Becque approuvé fin 2015 et le Plan de Gestion Lys-Deûle en juin 2016, suivi par celui de l'Yser en septembre 2016 et de la Bourre en décembre 2016.

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 31/12/2016

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné en km	Etat de la démarche au 31/12/2016	
			Partie ETUDE	Partie REGLEMENTAIRE
Bourre	2010	27.5	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Autorisé le 14 décembre 2016
Nieppe/ Canal Hazebrouck	2010	52	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Enquête publique du 21/09/2016 au 24/10/2016
Plate Becque Borre Becque	2011	97	Terminée Validée par le SIA Bourre en novembre 2012	Dossier déposé au service de police de l'eau le 30 juillet 2013 Remarques en février 2014 et novembre 2015
Longue Becque et Melde	2013	60	Validation lors de la réunion du 23 février 2014	Réalisation du dossier en 2014 + étude d'impact en 2014 Remarques en avril 2015 et en décembre 2016
Méteren Becque	2009	48.75	Terminée Validée par le SIA Estaires en mars 2011	Autorisé le 28 décembre 2015
Libaude	2015	21	Dossier validé	Dossier loi sur l'eau en cours de rédaction
Lys-Deûle	2011	385	Terminée Validée par le SIA Lys-Deûle en novembre 2012	Autorisé le 13 juin 2016
Frênelet	2010	52	Terminée Validée par le SIA Lys-Deûle en septembre 2011	Enquête administrative en cours Dossier d'urgence en septembre 2016
Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	2011	47	Terminée Validée par le SIA Saint-Jans en novembre 2012	Enquête publique du 26/09/16 au 26/10/16
Yser	2011	160	Terminée Validée par le SIA Yser en novembre 2013	Autorisé le 26 septembre 2016



En complément de ces plans de programmation pluriannuelle de travaux, des dossiers de travaux réguliers ou urgents sont traités directement par la réalisation de dossier loi sur l'eau dits de déclaration ou d'autorisation selon les seuils fixés par la nomenclature du R214-1 du code de l'environnement.

Les dossiers suivants ont été traités et rédigés :

- **Dévasement du Vert Bois (Merville)** : le dossier est en cours de rédaction. Un complément a été réalisé en courant d'année 2016 concernant des plantes protégées régionalement (Butome en ombelle).

- **Dévasement du Courant du Frênelet et affluent (Laventie)** : suite aux intempéries de mai et juin 2016 un dossier d'urgence a été réalisé pour entreprendre les travaux de dévasement sur le Frênelet et les affluents. Un compte-rendu des travaux est en cours de rédaction pour les services de police de l'eau.

- **Dévasement de l'Yser amont branche Est (Buysscheure)** : le dossier a été rédigé en 2016 puis intégré au plan de gestion après l'enquête publique et être autorisé dans le cadre du plan de gestion en septembre 2016.

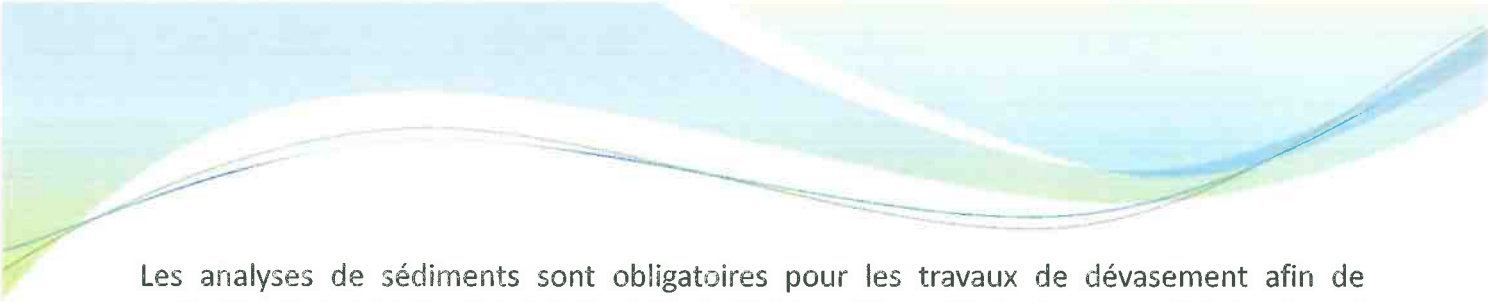
- **Dévasement de la Peene Becque amont** : le dossier a été rédigé en 2016 puis intégré au plan de gestion après l'enquête publique et être autorisé dans le cadre du plan de gestion en septembre 2016.



En vue de la préparation des dossiers loi sur l'eau ou suite à des demandes de travaux, des études topographiques ont été réalisées en régie sur :

- La Naviette à Camphin-en-Carembault (1190 ml)
- Le courant du Cœur Joyeux à Quesnoy sur Deûle et Verlinghem (340 ml)
- Le courant de la Broëlle à Illies (1570 ml)
- Le courant de la Flinque à Laventie (390 ml)
- Le courant des Brulôts à Lorgies (380 ml)
- La dérivation de la Rivière des Layes à Lorgies (2160 ml)
- Le courant du Frênelet à La Gorgue, Laventie et Neuve-Chapelle (13 410 ml)
- La Liaison Frênelet / Grand Courant à Neuve-Chapelle (1280 ml)
- Le courant Lutun à Sailly-sur-la-Lys et Fleurbaix (3570 ml)
- Le Bas Courant à La Gorgue (850 ml)
- Le Courant du Val à Lorgies (570 ml)
- Le courant des Tronchants à Lorgies (1150 ml)
- Le courant du Flaquet à Sailly-sur-la-Lys (2310 ml)
- Les becques d'en Bas et d'en Haut à Prêmesques (1950 + 1710 ml)
- Le courant de la rue Basse à Aubers (1530 ml)
- La Becque des Prés Bavons à Wambrechies (2190 ml)
- La Becque Dewasier à Wambrechies et Bondues (1570 ml)
- La Becque du Corbeau à Verlinghem et Lompret (1840 ml)
- L'Yser amont branche Est à Buysscheure (1070 ml)
- La Pöel Becque à Rubrouck et Buysscheure (2790 ml)
- La Becque des Pauvres à Steenwerck (3820 ml)
- La Dom Becque à Merris (2710 ml)
- La Viscourt amont à Roncq et Linselles (1350 ml)

En complément de ces études menées en régie, un bon de commande de 3 754,05 € TTC a été passé pour des études topographiques à Bondues, Verlinghem et Esquelbecq.



Les analyses de sédiments sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de connaître leur devenir une fois en dehors du cours d'eau. Plusieurs types d'analyses sont pratiquées notamment les métaux et les hydrocarbures mais aussi si besoin des tests écotoxicologiques. Ainsi, les analyses suivantes ont été réalisées, pour un montant total de 13 702,08 € TTC sur :

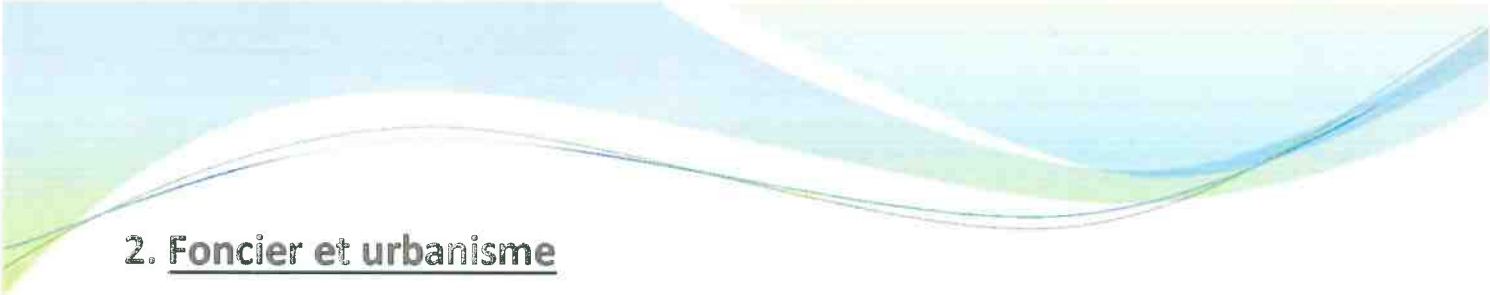
- La Rigole Saint Martin (3 prélèvements – Norme S1¹)
 - La Libaude (4 prélèvements – Norme S1)
 - Le Courant de la Broëlle (2 prélèvements – Norme S1 et 1 prélèvement test H14²)
-
- Le Filet Mortreux (1 prélèvement – Norme S1)
 - L'Yser amont branche Est (1 prélèvements – Norme S1)
 - Le Gravelin (1 prélèvement – Norme S1)
 - Le courant du Bridoux (2 prélèvements – Norme S1)
 - Le courant Legrand (1 prélèvement – test H14)
 - Le courant du Bois Hurteau (1 prélèvement – test H14)
 - Le courant du Rossignol (2 prélèvements – test H14)
 - Le fossé Plancke (1 prélèvement – test H14)
 - Le courant des Breux (1 prélèvement – test H14)
 - La Grande Becque (2 prélèvements – test H14)
 - Le courant Lutun (1 prélèvement – test H14)

En vue de la préparation des dossiers, des études floristiques ont été réalisées en régie 2016 sur l'Yser amont branche Est et sur la Peene Becque amont.

Un bon de commande a également été passé pour réaliser l'étude floristique et faunistique du bassin versant de la Libaude pour un montant de 10 887,30 € TTC.

¹ Norme S1 = analyses dans les sédiments des principaux métaux (Cuivre, Cadmium, Plomb, Mercure, Zinc, Arsenic, Nickel, Chrome), hydrocarbures (16 HAP), et polychlorobiphényles (7 PCB)

² Test H14 = test éco-toxicologique



2. Foncier et urbanisme

a. Stratégie foncière

Après la signature des deux conventions foncières avec la SAFER en 2014 pour le bassin versant de la Lys et en 2015 pour le bassin versant de l'Yser, l'USAN poursuit sa réflexion sur la stratégie foncière à mener pour les futurs aménagements hydrauliques prévus dans les PAPI Lys et Yser. La profession agricole a été mobilisée sur le sujet au travers de réunions de travail avec la FDSEA et la Chambre d'Agriculture afin de construire un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues.

Parmi les outils de maîtrise foncière, l'USAN a eu recours à la déclaration d'utilité publique sur le projet des ZEC de Borre. La mise en œuvre de la procédure d'expropriation sur les digues de la ZEC de Borre a conduit à une procédure judiciaire encore en cours actuellement (Cour de Cassation).

b. Gestion foncière

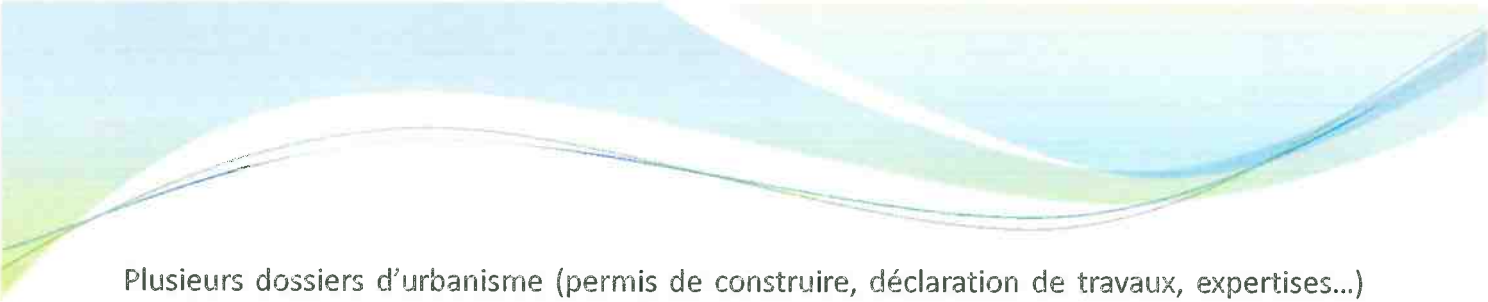
Le domaine foncier de l'USAN s'est fortement élargi avec les acquisitions menées pour la réalisation des ZEC de Borre. Mais d'autres ZEC sont également en propriété de l'USAN ou simplement mise à disposition par les communes. L'ensemble de ce foncier doit être géré pour programmer les actions d'entretien et anticiper les travaux plus importants.

Après la mise en place du plan de gestion des ZEC de Borre en fin d'année 2015, le service a entrepris la réalisation de plans de gestion pour l'ensemble des bassins ou d'expansion des crues gérées par l'USAN. La rédaction de ces plans de gestion s'accompagne d'une régularisation et d'une mise en jour des dispositifs de gestion foncière selon que l'USAN est simple gestionnaire ou propriétaire des ouvrages. Ce travail débuté en 2016 sur les bassins CRESETY (Noordpeene, Boeschèpe et Godewaersvelde), de Phalempin, de Saint-Jans-Cappel et de Quesnoy sera complété en 2017 sur les autres bassins.

c. Servitudes

Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.

Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, expertises...) ont été suivis concernant le respect des servitudes de passage et de travaux sur les cours d'eau suivants :



Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, expertises...) ont été suivis concernant le respect des servitudes de passage et de travaux sur les cours d'eau suivants :

- Courant de la rue d'Enfer (Laventie)
- Courant de la Longue Planche (Merville)
- 2 dossiers sur le Courant du Frênelet (Lorgies)
- Grand Courant (Lorgies)
- Ruisseau des Monts de Boeschèpe (Berthen)
- 2 dossiers sur le Canal du Pré à Vin (Morbecque)
- Ey Becque (Saint-Sylvestre-Cappel)
- 2 dossiers sur la Grande Steenbecque (Morbecque)
- Courant du Bois des Vaches (Morbecque)
- 2 dossiers sur le Courant Lutun (Sailly-sur-la-Lys)
- Courant de la Fosse du Brule (Fleurbaix)
- 1 dossier sur Bondues (hors réseau USAN)
- Courant Duprez (Laventie)
- Ey Becque (Steenvoorde)
- Grand Courant de Deûlémont (Deûlémont)
- La Bourre (Merville)
- Becque du Biez (Fleurbaix)
- Grande Becque de Saint Jans Cappel (Bailleul)

Des contributions ont également été apportées aux PLU, lors de renouvellement ou de leur établissement :

- PLU de Chemy
- PLU de Phalempin
- PLU d'Haverskerque
- PLU de Boeschèpe
- PLU de Vieux-Berquin
- PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- PLUi de la Métropole Européenne de Lille

d. Extension du réseau de compétence de l'USAN

A la demande des communes, l'USAN étudie les possibilités d'extension de son réseau de compétence en fonction de 4 critères basés sur : l'intérêt hydraulique global (bassin versant) de la voie d'eau, les ouvrages, l'état général du cours d'eau et l'absence de pollution visible.

Sur ces bases, une nouvelle voie d'eau a rejoint le réseau de l'USAN : le fossé de la rue de Bambecque à Oudezeele pour 250 ml.

3. Les nouveaux projets INTERREG V

Après plus d'un an de travail sur les nouveaux projets Interreg, le milieu d'année 2016 a été marquée par la validation de 2 nouveaux projets :



ECOSYSTEM :



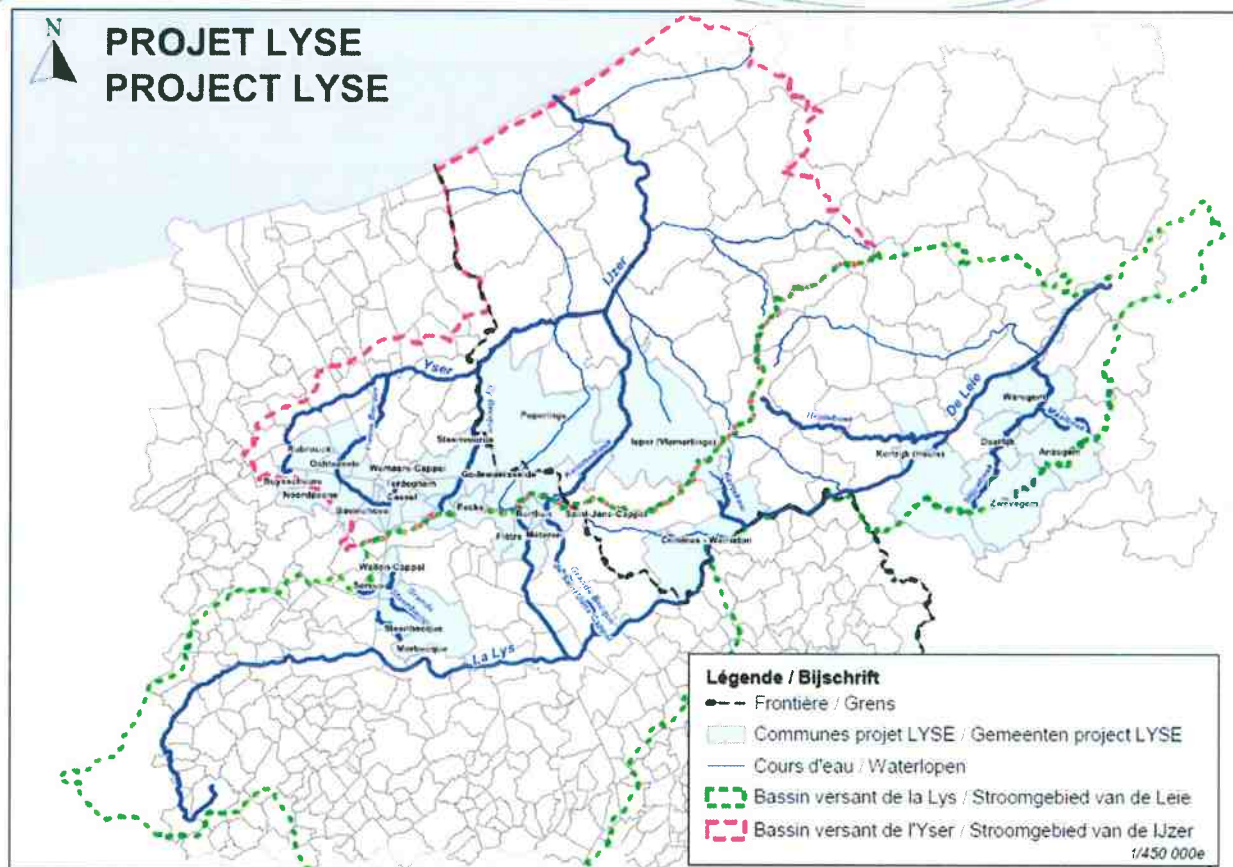
Le projet ECOSYSTEM, dans sa nouvelle mouture, regroupe des partenaires français (USAN, GDON Flandre Maritime) et belges (PFO, VMM, Rato) pour la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration des écosystèmes aquatiques. Sur le bassin de la Bourre, ce projet prévoit de restaurer la continuité écologique (circulation piscicole notamment) au niveau des ouvrages du Grand Dam et des Capucins. Le projet prévoit également des actions de mise en œuvre des plans de gestion écologique comme la création de ripisylve, la lutte contre les espèces invasives sur les bassins versants de l'Yser et de la Grande Becque de Saint Jans Cappel.

LYSE :



Le projet LYSE est un projet de lutte contre les inondations sur les bassins versants de l'Yser et de la Lys. Il contribue à la bonne mise en œuvre des PAPI de la Lys et de l'Yser.

Le projet transfrontalier regroupe l'USAN qui est chef de file, la CCFI, la PFO, INAGRO, la VMM et la Province de Hainaut. Dans les actions, sont programmées plusieurs zones d'expansion des crues sur les affluents de la Lys et de l'Yser mais aussi des actions de lutte contre les ruissellements. Le bassin versant de la Bourre est concerné sur l'amont de la Grande Steenbecque et de la Petite Steenbecque.



En continuité du projet LYSE, un nouveau partenariat s'est créé entre la Ville de Comines-Warneton (Belgique), la Province de Flandre occidentale et l'USAN pour monter un projet commun en faveur de la lutte contre les inondations sur la plaine de la Lys. Le projet LYSE étant essentiellement focalisé en rive gauche de la Lys en France, le projet LINBATYS permet des actions complémentaires sur les affluents de la rive droite et en particulier les actions du plan de gestion Lys Deûle. La validation de ce projet devrait intervenir en 2017.

4. SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle est en cours d'élaboration. L'USAN apporte son concours technique et financier ³ à l'élaboration de ce document aujourd'hui « porté » par la MEL notamment au travers des Commissions Thématiques mise en place. L'USAN a participé à 3 réunions du SAGE en 2016 concernant les Commissions Thématiques et la stratégie du SAGE.

³ Une convention financière lie les principaux intervenants en matière d'eau sur le territoire du SAGE Marque-Deûle. Ce dernier n'a pas de structure porteuse officielle comme cela peut être le cas pour le SAGE Lys (SYMSAGEL) et pour le SAGE Audomarois (SMAGEAA). C'est la MEL qui assure ce portage actuellement via l'application de la convention.

5. Le SAGE de l'Yser

L'USAN est la structure porteuse de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Yser depuis 2006. Elle assure l'animation de la CLE et porte les études nécessaires à son élaboration.

Un SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). La lutte contre les inondations et les sécheresses, la protection des milieux naturels (zones humides, mares, cours d'eau, ...) et la préservation / restauration de la qualité des milieux aquatiques constituent les principaux sujets abordés au sein de ce document de planification.

Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la CLE. Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

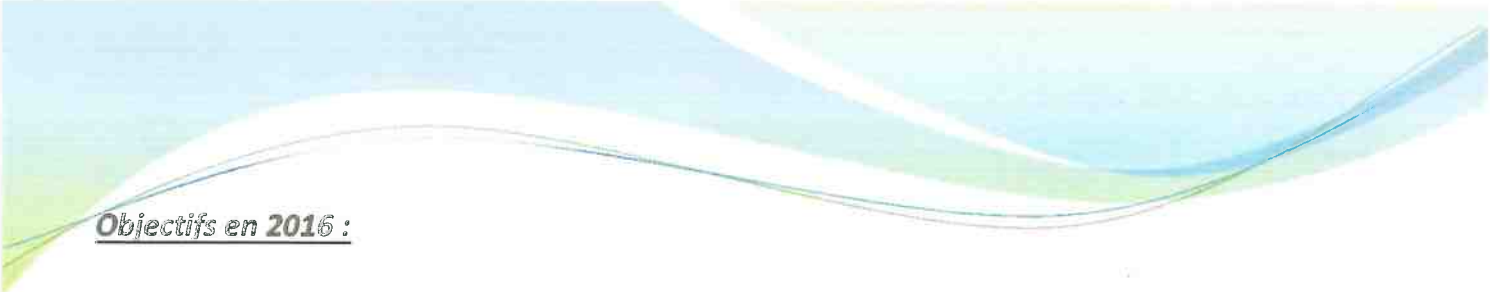
Le SAGE du bassin versant de l'Yser est en phase d'élaboration depuis novembre 2006. Ce processus s'articule autour de trois missions principales :

- Assurer une concertation locale permettant de partager les constats et de définir, avec l'ensemble des acteurs du territoire, une stratégie d'actions ;
- Communiquer autour des enjeux afin de fédérer les acteurs et de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions auprès du grand public ;



Construire les documents du SAGE de l'Yser en concertation avec les acteurs locaux.

Pour ce faire, la « gouvernance de l'eau » s'est construite autour de la CLE via la mise en place de commissions thématiques dédiées aux principaux enjeux du territoire et de groupes de travail permettant d'accompagner techniquement les réflexions associées à l'élaboration du SAGE.



Objectifs en 2016 :

Voici ci-après les objectifs que la Commission Locale de l'Eau a proposé de se fixer fin 2015 pour l'année 2016 :

1. Conception et impression des documents du SAGE ;
2. Rédaction et diffusion d'un document synthétique de vulgarisation des documents du SAGE à destination des acteurs de l'eau ;
3. Préparation, organisation et suivi de l'enquête publique ;
4. Mise en œuvre des premières actions du SAGE ;
5. Suivi de la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'Yser ;
6. Accompagnement de l'USAN dans la mise en œuvre du plan de gestion écologique de l'Yser ;
7. Assurer la mise à jour du site Internet Gest'eau ;
8. Constitution et finalisation des brochures associées à :
 - a) La gestion des risques d'inondation ;
 - b) La qualité des eaux de l'Yser.

En plus de ces objectifs politiques fixés par la CLE, le secrétariat technique est tenu d'aborder les questions suivantes dans le cadre de sa convention financière :

- Engager le travail de classification des zones humides comme défini dans la disposition A.9-4 du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 ;
- Mener à bien la caractérisation des zones à enjeu environnemental relatives à l'assainissement non collectif conformément à la disposition A-1.2 du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 ;
- Accompagner la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'Yser ;
- Réaliser le cahier des charges relatif à l'étude sur l'inventaire des rejets sur l'Yser ;
- Promouvoir en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la mise en œuvre de la charte de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau des collectivités du territoire ;
- Suivre les aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole sur le Mont Ballenberg (communes de Rubrouck et Noordpeene) ;
- Continuer les prospections techniques et foncières en vue de l'aménagement de ZEC en amont de Wormhout, Steenvoorde et Arnèke ;
- Mettre à jour le site Gest'eau.

• Volet « Hydraulique – Prévention des inondations » :

En soutien des actions menées par l'USAN, la CLE a assuré le suivi du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de l'Yser. L'essentiel des échanges sur ce point a concerné le calage du modèle hydraulique associé à l'analyse multicritères du bassin versant.

Les dossiers Loi sur l'eau des projets de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) de Wormhout et d'Arnèke ont nécessité le suivi d'études de caractérisation des zones humides et d'engager des négociations afin de régaler les terres associées à ces opérations.

Plusieurs réunions de travail ont également été organisées dans le cadre de l'opération de maîtrise d'œuvre des ZEC de Terdeghem afin de mener ce projet d'aménagement jusqu'au stade Avant-Projet (AVP).

Une enquête publique pour la création d'aménagements de lutte contre les ruissellements d'origine agricole sur les communes de Broxeele, Eecke et Noordpeene a été organisée en 2016.

Enfin, les actions de sensibilisation menées auprès des communes afin d'intégrer le risque d'inondation à l'aménagement du territoire (actuel et à venir) ont porté leurs fruits puisque 2 communes se sont lancées dans l'élaboration d'un zonage pluvial en 2016 (Steenvoorde et Godewaersvelde).

• Volet « Milieux naturels » :

• **L'inventaire des zones humides du SAGE :**

Conformément au SDAGE Artois-Picardie, la CLE du SAGE de l'Yser a réalisé un inventaire des zones humides. L'organisation d'une consultation communale a rendu nécessaire la conduite d'une expertise complémentaire permettant notamment d'intégrer les remarques formulées. L'inventaire a été définitivement validé en avril 2014. L'année 2015 a été consacrée à la rédaction des mesures permettant de protéger et de restaurer ces espaces.



• **Le Plan de Gestion Ecologique de l'Yser :**

Ce volet est développé dans la partie « Plans de gestion » du rapport d'activités de l'USAN.

- Rédaction des documents du SAGE :

Un travail important de concertation avait été entretenu en 2014. Après avoir été validés en CLE le 10 février 2015 et soumis à la consultation administrative (23 juin au 11 décembre 2015), les documents du SAGE ont été soumis à enquête publique (du 25 avril au 27 mai 2016). La formulation des réponses aux remarques issues de l'enquête publique ont nécessité l'organisation de 2 réunions de CLE. Ces documents ont été ajustés en conséquence et validés en CLE le 6 juillet 2016.

L'arrêté préfectoral validant définitivement ces documents a été obtenu le 30 novembre 2016.

- Volet « communication » :

Sur le plan de la communication, le secrétariat technique de la CLE propose :

- 1 numéro (février) de la lettre d'information du SAGE. Celle-ci est diffusée à plus de 300 exemplaires auprès des acteurs du SAGE,
- une communication régulière des actualités associées à la gestion de l'eau en-dehors et sur le bassin versant de l'Yser via le site internet de l'USAN : www.usan.fr

L'année 2016 a également été consacrée à la définition et à la validation d'un plan de communication de la CLE, l'objectif étant de rendre le grand public acteur de la mise en œuvre des actions inscrites au SAGE.



II. Direction de la Prévention des Inondations

Bilan des activités 2016

La mise en œuvre du « Programme d'Actions de Prévention des Inondations » (PAPI) d'intention sur le bassin versant de l'Yser :

Déposé par l'USAN en décembre 2013, le dossier de candidature à l'appel à projet PAPI d'intention a été labellisé en avril 2014. Cette labellisation assure l'USAN d'une participation financière de l'Etat pour la réalisation d'une analyse multicritère, indispensable au dépôt d'une candidature à l'appel à projets PAPI complet (dit « PAPI de travaux »).

Ce marché a été attribué au bureau d'études EGIS Eau et celui-ci a consacré l'année 2016 à la construction d'un nouveau modèle hydraulique et au calage de celui-ci.

La mise en œuvre du PAPI d'intention de la Lys :

Le PAPI 2 de la Lys avait listé tout un ensemble d'actions à mettre en œuvre et qui n'ont pu voir le jour faute d'accord avec les propriétaires / exploitants concernés. Depuis 2012 et la fin de ce PAPI, de nombreuses actions de concertation ont été menées laissant se dessiner l'obtention de compromis en vue de l'aménagement de certaines de ces ZEC.

Afin de finaliser le dossier de candidature à l'appel à projet PAPI « complet », le SYMSAGEL a déposé une candidature à l'appel à projet PAPI d'intention qui a été labellisée en juin 2015. En 2016, ce PAPI d'intention a permis de conduire une analyse multicritères jugeant des coûts et des dommages évités (« bénéfiques ») de chacun de ces aménagements sur les biens et les personnes.

Parmi les aménagements, sous maîtrise d'ouvrages de l'USAN, testés dans le cadre de cette opération figurent :

- Le réaménagement de l'Etang des 4 fils Aymon ;
- La ZEC de la Levrette (sur les communes de Saint-Jans-Cappel – Berthen) ;
- La ZEC du Romarin sur la commune de Morbecque ;
- Les ZEC de Sercus et Steenbecque

Les résultats de cette analyse multicritères ont été obtenus en décembre 2016 et ils justifient tous les aménagements précités. La participation financière de l'Etat peut donc être envisagée pour la création de chacun de ces aménagements (jusqu'à 50%).



Les études de maîtrise d'œuvre et les dossiers réglementaires :

Parmi les aménagements inscrits aux PAPI d'intention de l'Yser et de la Lys, certains sont plus avancés que d'autres sur le volet foncier et ont fait l'objet du lancement d'études de maîtrise d'œuvre. Ces maîtrises d'œuvre ont pour objectif de finaliser la conception du projet de ZEC jusqu'à la passation du marché de travaux et au suivi de ceux-ci. Ces opérations intègrent la rédaction des pièces réglementaires nécessaires à l'obtention de l'autorisation de réaliser ces travaux.

A ce jour, quatre projets de ZEC font l'objet d'études de maîtrise d'œuvre :

- Les ZEC de Terdeghem / Steenvoorde ;
- La ZEC de la Levrette à Saint-Jans-Cappel ;
- Les ZEC de Sercus et de Steenbecque ;
- La ZEC du Romarin à Morbecque.

Pour rappel, la conception préalable de ZEC qui nécessitent la construction de digues et de barrages doit être confiée à un bureau d'études agréé en vertu des dispositions des articles R.214-20 et R.214-148 à R.214-151 du Code de l'Environnement.

- Les ZEC de Terdeghem/Steenvoorde :

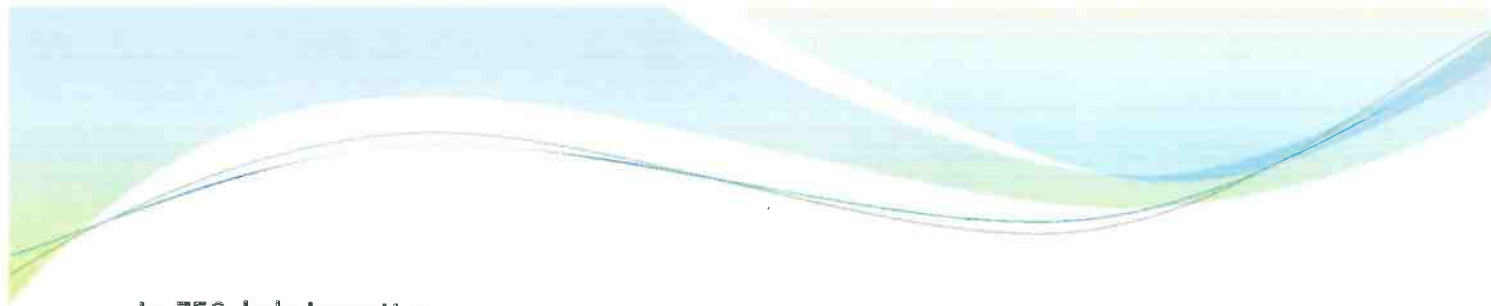
Ce projet comprend deux ZEC qui sont situées sur la commune de Terdeghem juste en amont de la commune de Steenvoorde. Le volume de rétention est d'environ 45.000 m³. Ces ZEC fonctionneront via la construction de deux barrages perpendiculairement à la Moe Becque et il n'y a pas en principe de travaux de terrassement.

Ces aménagements permettront de protéger les biens et les personnes de la commune de Steenvoorde contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 118.460 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 805.000 € HT. Ce dernier ne prend pas en considération les frais de raccordement aux réseaux publics (EDF, Orange, etc ;).

Artélia a présenté au comité de pilotage ses études préliminaires au mois d'avril. Les études d'avant-projet ont été présentées au mois de septembre puis au mois de novembre.

Le comité de pilotage a validé les études AVP proposées par Artélia. Une négociation foncière conduite par la SAFER est en cours afin de réunir les conditions permettant la mise en œuvre de cet aménagement.



- La ZEC de la Levrette:

Le projet d'aménagement de la ZEC de la Levrette consiste à réaliser une zone d'expansion de crue sur la Grande Becque de Saint Jans Cappel en aval du chemin de Berthen au Mont Noir et en limite communale de Saint Jans Cappel / Berthen.

La ZEC de la Levrette est destinée à retenir un volume d'eau de 38.500 m³ permettant de protéger les biens et personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale. Pour ce faire, il est prévu de construire une digue sur une longueur de 235 mètres perpendiculairement à la Grande Becque de Saint Jans et de réaliser des travaux de terrassement de l'ordre de 14.000 m³ de terre. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires d'environ 3,80 ha.

Les études ont été confiées au bureau d'étude Antéa pour un montant de 85.500 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 793.000 € hors taxes.

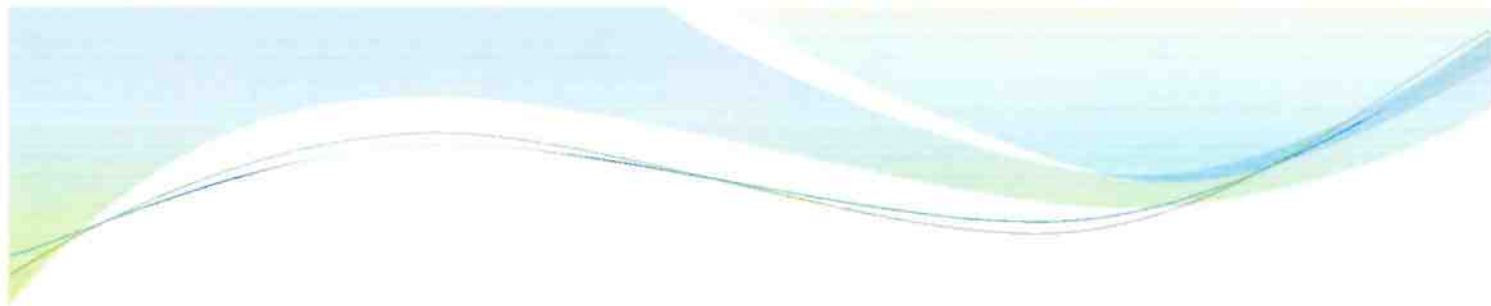
Les études préliminaires ont été présentées au comité de pilotage qui a fait des choix vis-à-vis des scénarii proposés. Les études d'avant-projet définitif sont en cours de réalisation et les résultats sont attendus au premier semestre 2017.

Là aussi des négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER.

- Les ZEC de Steenbecque et de Sercus:

La ZEC de Steenbecque est destinée à retenir un volume d'eau de 9.000 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale. Pour ce faire, il est prévu de construire une digue sur une longueur de 100 mètres perpendiculairement à la Petite Steenbecque et le long de la rue Groendal Haut. Il n'est pas prévu de réaliser des travaux de terrassement. La digue sera construite sur des emprises parcellaires de l'ordre de 5.000 m².

La ZEC de Sercus est destinée à retenir un volume d'eau de 7.600 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale. Pour ce faire, il est prévu de construire en cascade une série de bassin de rétention et une digue perpendiculairement à la Zercle Becque sur une longueur de 70 m environ. Ce projet va nécessiter de réaliser des travaux de terrassement dont les cubatures de terre ne sont pas connues actuellement. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 3,39 ha.



Les études de ces deux ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 89.400 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 435.000 € hors taxes.

Les études préliminaires ont été présentées au comité de pilotage qui a fait des choix vis-à-vis des scénarii proposés. Les études d'avant-projet définitif sont en cours de réalisation et les résultats sont attendus au premier semestre 2017.

- La ZEC du Romarin:

Aussi appelée « ZEC 14 », celle-ci se situe à Morbecque au lieu-dit « le romarin ». Cet ouvrage est destiné à retenir un volume d'eau de 55.000 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval.

Pour ce faire, il est prévu de construire une digue perpendiculairement à la Grande Steenbecque sur une longueur de 165 m environ.

Les études de cette ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Artélia » pour un montant de 82.450 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 400.000 € hors taxes. Le résultat des études préliminaires sont attendus dans le courant du premier semestre de l'année prochaine.

D'autres ZEC sont encore à l'étude (notamment dans le cadre du PAPI de la Lys) et devront faire l'objet d'études complémentaires. Il s'agit notamment de la ZEC du Galge (Caëstre – Ruisseau du Galge) et de l'Etang des 4 fils Aymon (Méteren – Méteren Becque).

- Poursuite des démarches de lutte contre les ruissellements en zone agricole :

L'année 2016 a été marquée par le recrutement de Monsieur Amaury GEORGE au sein des services techniques de l'USAN. Ancien agent des équipes vertes (aide grutier) sa mission consiste désormais à amplifier les actions d'ores et déjà menées en concertation avec la Chambre d'Agriculture de région Nord Pas de Calais afin de sensibiliser les agriculteurs à la lutte contre les ruissellements en zone agricole.





Déjà concertés et inscrits au sein d'un dossier de Déclaration d'Intérêts Général (DIG), les dispositifs d'hydraulique douce sur les communes de Eecke, Broxeele et Noordpeene ont été soumis à enquête publique au printemps 2016. L'arrêté préfectoral associé à la création de ces aménagements a été obtenu le 28 juin et le marché de travaux a pu être lancé à la fin de l'année 2016. Ce marché de travaux prévoit la création de :

- 390 mètres linéaires de haies ;
- 354 mètres linéaires de fascines en Saule mort ;
- 6 mètres linéaires de boudins de coco.



A ces aménagements convenus dans le cadre de la DIG et validés par arrêté préfectoral s'ajoute la création d'un show-room sur une parcelle propriété de l'USAN et située à proximité des ZEC de Borre.

Suite aux inondations survenues en mai – juin 2016, une réorganisation des équipes de terrain a été décidée stoppant ainsi la prise en charge en régie de l'entretien des dispositifs de lutte contre les ruissellements en zone agricole. A ce marché de travaux pour la création des aménagements sur les communes d'Eecke, de Noordpeene et Rubrouck s'est donc ajouté un marché d'entretien de l'ensemble des aménagements existants. En plus de libérer les équipes régies de l'USAN pour l'entretien courant des voies d'eau, cette réorganisation entraîne un engagement contractuel de l'USAN pour l'entretien des aménagements de lutte contre les ruissellements. Ces marchés ont tous deux été attribués à l'entreprise ID Verde.

De nouvelles opérations de sensibilisation ont été conduites en 2016 :

- En régie sur les communes d'Oudezeele, de Bailleul, Saint-Jans-Cappel, Morbecque ;
- Par la Chambre d'Agriculture de région Nord - Pas de Calais sur les communes de Godewaersvelde, Noordpeene, Bondues et Sercus.

Ces aménagements ont été définis et convenus avec la profession agricole en 2016. Les conventions d'entretien ont été signées et le dossier de Déclaration d'Intérêt Général est en cours d'élaboration pour instruction. Selon les délais d'instruction réglementaire, de nouveaux travaux pourraient être envisagés en 2018.

Enfin, face à la multitude des demandes des communes et l'évaluation technique des besoins de lutte contre les ruissellements en zone agricole, l'USAN et la Chambre d'agriculture ont convenu en 2016 d'un calendrier pluriannuel répartissant les actions de sensibilisation et de concertation sur plusieurs années :

	ha	2016	2017	2018	2019
BONDUES APS APD	1700	2	6	0	0
WAMBRECHIES APS APD	600	2	4	0	0
GODEWAERSVELDE APD	500	4	2	0	0
SAINT JANS CAPPEL APS	3250	0	2	10	0
LYNDE APS APD	410	0	4	0	0
ARNEKE	770	0	0	2	4
MORBECQUE APS	1950	0	5	5	0
ILLIES APS	1240	0	0	4	6
METEREN BECQUE APS	3260	0	0	0	12
SERCUS	230	4	0	0	0
temps déjà passé		8 jours			
TOTAL		20 jours	23 jours	21 jours	22 jours

Mise en œuvre du projet Interreg V « LYSE » :

Validé par l'Europe en juillet 2016, le projet européen LYSE a officiellement démarré le 1^{er} octobre 2016. Les premiers échanges ont concerné le volet communication et ont permis d'avancer sur l'organisation de la manifestation de lancement.

Suivi des documents de planification liés à la lutte contre les inondations :

La mise en œuvre de la Directive Inondations (2007) sur le territoire national s'est traduite par la conduite d'une Evaluation Préliminaire du Risque d'inondation (EPRI) en 2012 et la publication d'une Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'inondation (SNGRI) le 10 juillet 2014.

Cette stratégie nationale est déclinée à l'échelle des bassins hydrographiques en un Plan de Gestion du Risque d'inondation (PGRI). Ce dernier fixe les objectifs relatifs :

- A la gestion des risques d'inondation concernant le bassin hydrographique ;
- Aux territoires identifiés comme étant à risque important d'inondation (TRi).

Sur le territoire de compétence de l'USAN, deux TRi ont été identifiés sur les secteurs de Béthune-Armentières et de Lille. Des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'inondation (SLGRI) sont en cours de définition sur ces territoires.



Dans ce cadre, les services techniques de l'USAN ont apportés leurs contributions aux réflexions engagées pour que ces documents tiennent compte des spécificités de notre territoire au travers de :

- 3 réunions de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRi) de Béthune-Armentières ;
- 2 réunions de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRi) Marque – Deûle ;
- 2 réunions de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRi) de l'Audomarois ;
- 1 réunion de la Commission Inondation de Bassin Artois – Picardie

Les services techniques de l'USAN ont également été sollicités dans le cadre du suivi des travaux préparatoires à l'élaboration de PPRI :

- 2 réunions sur le PPRI de la Marque ;
- 2 réunions sur le PPRI ruissellements du nord-ouest de Lille.

La réduction de la vulnérabilité :

L'USAN propose à ses communes adhérentes d'améliorer la protection rapprochée des habitations ou immeubles les plus vulnérables aux inondations par la mise en place d'une subvention d'équipement.

Le bassin versant de la Longue Becque a été durement touché par les inondations de juillet 2014. En collaboration avec l'USAN, le SMAGEAA a proposé la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les habitations les plus touchées notamment à Lynde. 3 habitations ont bénéficié de ce service. Parmi les solutions évoquées, la mise en place de batardeaux au niveau des ouvertures des habitations est préconisée. L'USAN a proposé d'accompagner financièrement la commune de Lynde pour l'achat de ces dispositifs.

Les études complémentaires :

- **Réaménagement de l'Etang des 4 fils Aymon :**



En 2016, plusieurs réunions se sont tenues afin d'envisager le réaménagement de l'Etang des 4 fils Aymon (Méteren) afin de pouvoir le rendre fonctionnel dans le cadre de la lutte contre les inondations. Une étude de faisabilité de ce réaménagement a été commandée par le SYMSAGEL dans le cadre de l'analyse multicritères en cours sur l'ensemble du bassin de la Lys. Des opérations de maîtrise d'œuvre devraient être engagées sur ce point en 2017.

- Dévasement du bassin de la becque du Mont Noir :

Une étude complémentaire a également été entreprise sur le dévasement du bassin de la becque du Mont Noir. Cet ouvrage construit il y a plus de 15 ans est aujourd'hui très envasé. Un dossier loi sur l'eau a été lancé en 2015 par prestation auprès d'un bureau d'études afin de pouvoir entreprendre son dévasement. Des compléments ont été apportés à ce dossier en 2016 notamment au regard des réglementations « plantes protégées » et « zones humides ».



- Forêt de Nieppe :

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI de la Lys, le SYMSAGEL a organisé plusieurs réunions de comité de pilotage concernant le projet de création d'une ZEC en forêt de Nieppe. Ces concertations ont permis en 2016 le dépôt d'une première version de Dossier Loi sur l'eau associé à la création de cet aménagement.

- Bondues – Verlinghem – Wambrechies :

Suite aux inondations de mai et juin 2016, plusieurs réunions se sont tenues en mairies de Verlinghem, Wambrechies et Bondues. Ces réunions ont permis de définir une stratégie d'intervention sur ces communes s'articulant autour :

- D'actions de lutte contre les ruissellements en zone agricole par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture de région Nord – Pas de Calais ;
- D'opérations de conception d'ouvrages hydrauliques sur des secteurs proposés par les communes ;
- De la réalisation d'une étude hydraulique permettant de justifier l'efficacité de ces aménagements et d'envisager un aménagement à plus long terme du territoire afin de protéger les biens et les personnes contre les crues les plus fréquentes.

III. Direction des Infrastructures Hydrauliques

Bilan des activités 2016

A. Les ouvrages hydrauliques :

1. Les zones d'expansion de crue (ZEC) en construction :

Le coût global de construction de la ZEC de Borre comprenant la phase n°1 et n°2 s'élève à un montant des dépenses de 6 235 414,74 € hors taxe.

En février, lors de sa mise en service, nous avons constaté que les hauteurs des vannes et vannes du vannage n°1 comme celui du vannage n°2 ne permettaient pas de retenir les volumes de tamponnement fixés dans les arrêtés préfectoraux.

La cote maximale du vannage complètement déployée est de 18.53 m alors qu'elle doit être de 19,63 m

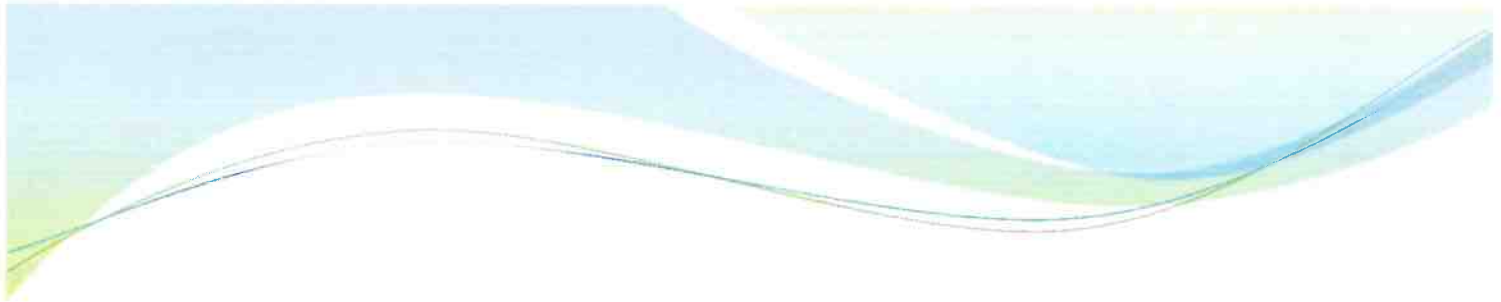


Dans l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2010 modifié par l'arrêté du 6 juin 2012, l'article 1er précise que le volume de tamponnement est fixé à 95 900 m³ pour le vannage n°1 et à 451 300 m³ pour le vannage n°2, soit un volume total de 547 200 m³.

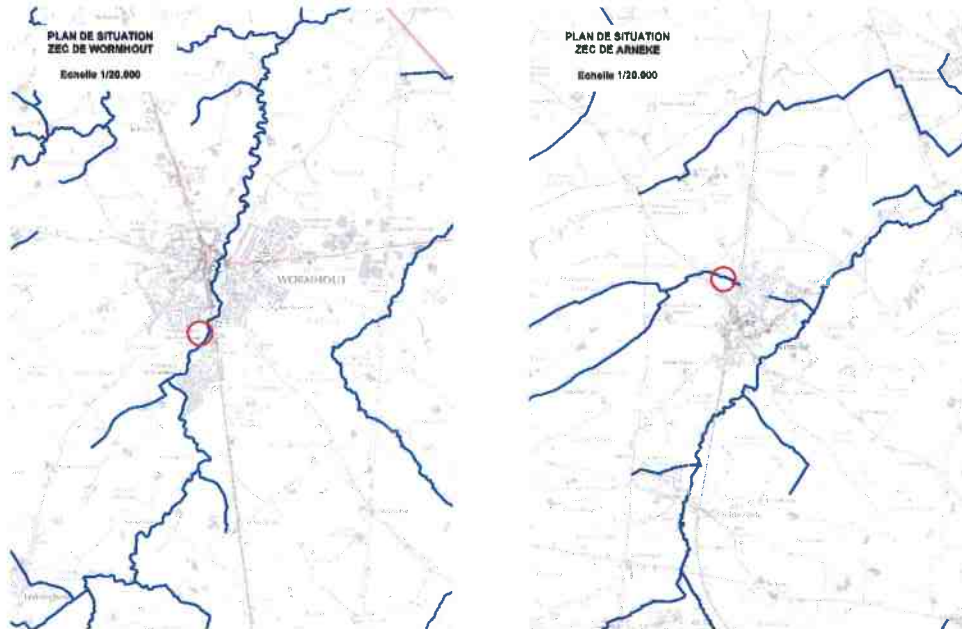
Le 17 juin 2016, une procédure judiciaire a été ouverte au Tribunal administratif de Lille à l'encontre du maître d'œuvre « Ingerop » et du groupement d'entreprises « Guintoli/NGE » titulaire du marché de travaux étant donné que les objectifs fixés dans les arrêtés préfectoraux ne sont pas atteints.

La première réunion d'expertise s'est déroulée le 7 octobre. La seconde a eu lieu le 4 novembre.

Les conclusions de l'expert judiciaire nous seront communiquées au cours du premier trimestre 2017.



- La ZEC du Worhmout et d'Arnèke :



Les ZEC conçues sur la base structurelle des bassins de rétention ne sont pas soumises aux mêmes obligations réglementaires. De ce fait, la Direction des Infrastructures Hydrauliques est chargée comme maître d'œuvre de la conception et de la réalisation de ces deux ouvrages.

La ZEC de Worhmout qui se situe sur la Peene Becque est destinée à retenir un volume d'eau de 16 650 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval. Pour ce faire, il est prévu de construire un bassin de rétention sans limiteur de débit parallèlement à la Peene Becque. Ce projet va nécessiter de réaliser des travaux de terrassement de l'ordre de 20 000 m³ de terre. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 1 ha environ.

La ZEC d'Arnèke qui se situe sur la Pis Becque en amont de la voie ferrée est destinée à retenir un volume d'eau de 8 200 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval. Pour ce faire, il est prévu de construire un bassin de rétention avec un limiteur de débit sur la Pis Becque. Ce projet va nécessiter de réaliser des travaux de terrassement de l'ordre de 16 500 m³ de terre. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 2 ha environ.



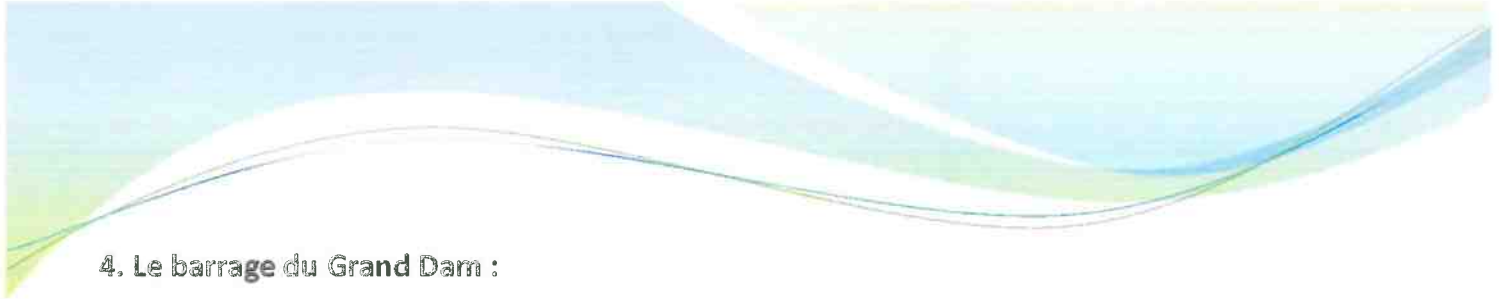
3. Les zones d'expansion de crues (ZEC) ou bassin de rétention (BR) en projet :

Les intempéries du mois de juin ont incités les élus à envisager d'autres zones d'expansion de crue. De ce fait, ils ont décidé au cours du second semestre de lancer des études de faisabilité pour réaliser de futures zones d'expansion de crue ou bassins de rétention.

Ces études concernent des projets sur le territoire des communes de :

- Méteren : aménagement de l'étang des 4 fils aymon ;
- Ennetières en Weppes : aménagement de bassins de rétention existant près du TGV Nord ;
- Verlinghem : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque du corbeau ;
- Bondues : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque dewasiers ;
- Godewaersvelde : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque du couvent.

Les études de faisabilités sont en cours et les résultats sont attendus dans le courant du premier semestre de l'année prochaine.



4. Le barrage du Grand Dam :

Le barrage du Grand Dam à Morbecque a été restauré voici plus d'une dizaine d'années. Hélas, des fuites sont apparues au droit des bajoyers et, à la lecture des diagnostics, il est préférable de déplacer le barrage en amont du sas existant en brique.



De ce fait, il a été décidé de réaliser une rivière de contournement au droit du barrage et d'adapter la gestion automatisée du barrage des Capucins à Merville pour rétablir la libre circulation des poissons.

Ce projet étant soumis aux mêmes obligations légales des articles R.214-20 et R.214-148 à R.214-151 du Code de l'Environnement a nécessité la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

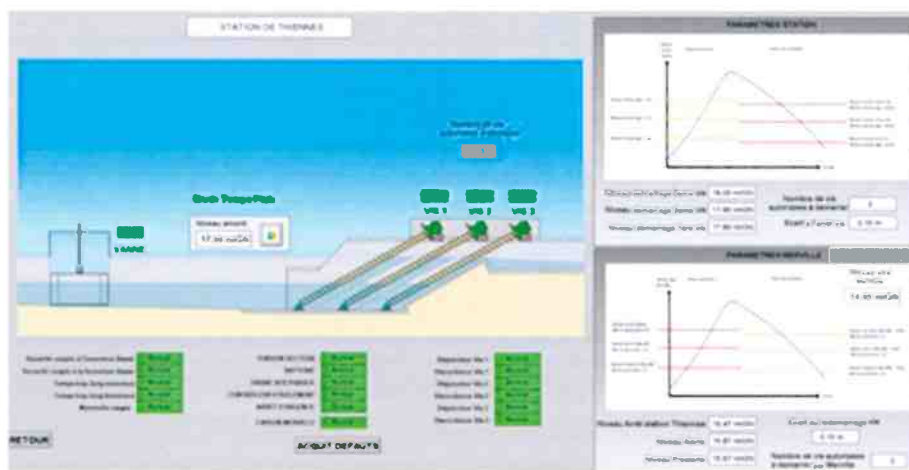
Ce dernier a été conclu avec le bureau d'étude BIEF pour un montant de 61 325 € hors taxes. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € hors taxes.

5. La station de pompage de Thiennes

Construite dans les années 1990 et mise en service en 1992, la station de pompage a bénéficié de travaux de restauration au niveau des organes structurels, des travaux de mise en sécurité pour la protection du personnel de chantier et la création d'un plan incliné pour faciliter les travaux d'entretien à la pelle mécanique. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Lebleu pour un montant de 119 544.50 € hors taxes.

En complément de ces travaux, la gestion informatisée à distance des 3 vis de relèvement a été modernisée. Le matériel informatique vétuste a été remplacé par le nouveau système « sofrel ». Le nouveau système informatique a été réalisé par l'entreprise CIEMA pour un montant de 39 150.00 € hors taxes.

Le montant total des travaux de remise en état de la station est de 158 694.50 € hors taxes. Désormais, celle-ci est commandée à distance depuis le siège de l'USAN.



6. La Naviette de Seclin :

Bien que ce cours d'eau ait fait l'objet de différentes d'études depuis les années 1992, une convention a été signée cette année entre l'USAN et la MEL pour lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour concrétiser à terme sur le terrain le projet d'étanchéité de la Naviette de Seclin.



Le montant du contrat de maîtrise est estimé à 350 000 € hors taxes. La participation financière de l'USAN prévue dans la convention est de 175 000 € hors taxes soit 50% du montant initial. Toutefois, celle-ci sera réduite si l'Agence de l'Eau Artois Picardie verse une subvention dans le cadre de ce projet.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été lancé par les Services de la MEL et, selon leur rapport d'analyse des offres, le bureau d'étude « VERDI » a été retenu pour réaliser les études suivies des travaux.

Les prestations seront réalisées pour un montant de 297 000 € hors taxes selon les engagements pris par VERDI.

7. Le limiteur de débit à Godewaersvelde :

Lors des travaux du projet CRESETY, nous avons réalisé un limiteur de débit avec un gabion. Cette technique avait été retenue en réponse aux remarques de la Fédération de Pêche.

Malheureusement, la Vléter Becque est un cours d'eau ayant beaucoup d'énergie en raison de sa pente. Au fur et à mesure des années, des infiltrations se sont formées de part et d'autre du gabion au niveau des berges, ce qui a provoqué sa déstabilisation.



De ce fait, il est prévu de le réparer avec des palplanches métalliques qui seront perforées dans leur axe central et au radier du cours d'eau. En outre, il est prévu de réaliser une recharge granulométrique en amont et en aval du rideau de palplanches.

Le montant total prévisionnel des dépenses est de 30 000 € hors taxes.

8. La digue de la Méteren Becque à Merris :

Les intempéries du mois juin ont causé des dégâts relativement important au droit des digues de la Méteren Becque à Merris.



De ce fait, les élus ont décidés de les réparer en plein champ avec des apports de terre et en bordure de voirie avec un rideau de berlinoise.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à la somme de 55 000 € toutes taxes comprises.

9. Le garde-corps de la Maladrerie à Estaires :

Pour sécuriser l'accès à la grille de protection, il a été proposé de modifier le garde-corps par un portail.



En outre, ce portail favorisera plus aisément le travail des brigades vertes pour l'enlèvement des embâcles de toutes natures.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 5 000 € toutes taxes comprises.

10. VTA du barrage des Capucins à Merville

Au mois de février, les Services de la DREAL ont demandé de réaliser une visite technique approfondie (VTA) du barrage des Capucins à Merville.



En application de l'article R214-123 du Code de l'Environnement, les VTA se font obligatoirement par des bureaux d'études agréés « contrôle des digues et barrages ».

Celle-ci a été réalisée par le bureau d'études « BIEF » au mois de septembre. Le coût des prestations est de 7182.00 € hors taxes.

Le rapport a été transmis à la DREAL au mois de décembre et ses conclusions ne font mention d'aucune anomalie.

11. Contrôle des ZEC de borre

Les intempéries des mois de juin et de novembre ont contribué à inspecter l'état des digues, à contrôler le fonctionnement des clapets anti-retours et de relever les niveaux d'eau au droit des 7 piézomètres.

Cette mission d'expertise a été confiée au bureau d'études « Véritas » pour un montant global des dépenses de 5 280.00 € hors taxes.

À la lecture du rapport d'expertise, il a été constaté la formation de terriers de lapin mais sans gravité pour la stabilité des digues. En effet, les terriers ont une profondeur ne dépassant pas les 20 centimètres et, de ce fait, Le corps de remblai traité à la chaux vive ne peut pas être atteint.

12. Inspection des canalisations Ø 600 mm et Ø 800 mm à Lynde



L'inspection visuelle de la canalisation béton Ø 600 et 800 mm au Gibet à Lynde a été par l'Entreprise SATER pour un montant de 720 € toutes taxes comprises.

Le rapport a été transmis à la commune et aucun embâcle n'a été constaté lors des travaux d'inspection télévisée.

B. Les prestations extérieures :

1. Les Associations Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD)

Les Services administratifs assument la gestion de 3 Association Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD). Celles-ci concernent l'ASAD du Nord de France, l'ASAD de Renescure et l'ASAD de Camphin en Pévèle.

Nom de l'ASAD	Nom du Président	Année d'élection du Bureau	Année du renouvellement du Bureau	Surface restant à recouvrir
ASAD Nord de France	Monsieur Etienne BAJEUX	2009	2019	1453 ha
ASAD de Renescure	Monsieur Éric BEVE	2009	2019	67 ha
ASAD de Camphin en Pévèle	Monsieur Jean Marc DECUBBER	2009	2017	66 ha

2. La 4ème Section des Wateringues :



En janvier 2016, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé avec Monsieur le Président de la 4ème Section des Wateringues pour une durée de 2 ans.

Notre mission est de gérer les travaux d'entretien des watergangs sur un linéaire de 150 km, de veiller au bon fonctionnement des 17 stations de pompage et de participer à la mise en place des travaux du plan de gestion du Canal des Moères, du Canal des Chats et du Ringsloot nonobstant les missions régaliennes d'ordre administratif et financier (vote du budget, recouvrement des redevances, suivi des dépenses, etc.)

HORS SECTEUR USAN : 40 AFR		SECTEUR USAN : 7 AFR
CANTAING / ESCAUT	BLECOURT	HERLIES WICRES
IWUY	DEHERIES	RENESECURE
QUAROUBLE	FLESQUIERES	STEENBECQUE
BANTIGNY	MONCHECOURT	STEENWERCK TGV
SAINT PYTHON	SAULTAIN	THIENNES
BERTRY	AWOINGT 2	MORBECQUE
ONNAING	BANTEUX - GONNELIEU - VILLERS PLOUICH	HAVERSKERQUE
AVELIN	BETHENCOURT	
DECHY GUESNAIN	BUGNICOURT	
HELESMES	CAMPHIN EN PEVELE	
BERMERAIN	ESTREUX	
DOIGNIES	GOUZEAUCOURT	
ELINCOURT	LECLUSE	
FERIN LAMBRES	MALINCOURT	
FONTAINE NOTRE DAME 2	PAILLENCOURT	
HONNECOURT SUR ESCAUT	TROISVILLES	
CYSOING EXTENSIONS	VILLERS GUISLAIN	
RIBECOURT LA TOUR	VILLERS GUISLAIN HONNECOURT	
SOLESMES	VILLERS OUTREUX	
AUBIGNY AU BAC FRESSAIN	WALINCOURT SELVIGNY	

3. Les Associations Foncières de Remembrement

Les Services administratifs assument la gestion administrative et financière de 47 Associations Foncières de Remembrement réparties dans le Département du NORD concernant les secteurs USAN et hors USAN.

4. Projet d'étanchéification d'un fossé

Noréade a demandé à l'USAN de réaliser le projet d'étanchéification d'un fossé au droit de leurs champs captant à Salomé.

Fossé à rendre étanche



Ce fossé est un affluent de la Rigole Saint Martin sur la commune d'Hantay.

Un projet de convention dans laquelle il est prévu que l'USAN assumera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et parallèlement la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la conception, la réalisation et la réception des travaux a été transmis à Noréade pour avis.

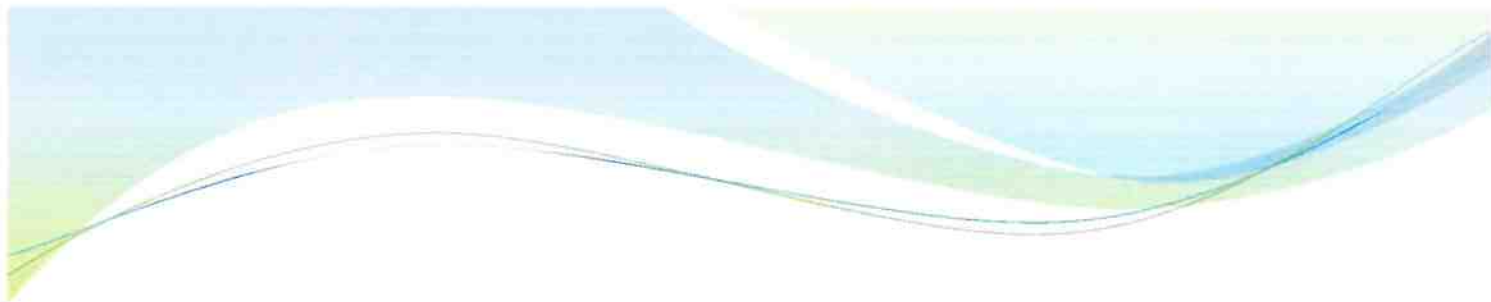
Les modalités de financement de cette opération par Noréade figurent également dans ce projet de convention.

Le montant de cette opération est estimé à 460 000 € hors taxes comprenant la réalisation et le financement des études, des travaux et la rémunération des Services de l'USAN pour leurs prestations.

C. Autres prestations :

1. La gestion des rejets en assainissement non collectif :

Au cours de l'année, plusieurs demandes de rejet d'eau usée traitée dans nos cours d'eau non domaniaux ont été enregistrées. Les demandes ont toutes été acceptées à condition que les pétitionnaires veillent en permanence à ce la qualité des eaux de rejets respecte les normes figurant dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 applicable aux assainissements non collectifs. En outre, il est demandé d'installer les micro-stations en dehors des emprises parcellaires de la servitude de passage pour éviter de perturber le passage des engins mécaniques.



2. La gestion des dossiers d’instruction des différents lotissements :

Des lotisseurs ont demandé des avis techniques sur leur projet de création de lotissement en bordure des cours d’eau non domaniaux. De ce fait, les projets doivent prévoir des servitudes de passage d’une largeur 6 mètres en application de l’article 215-18 du Code de l’Environnement pour faciliter le passage des engins mécaniques. En outre, il leur est précisé que les servitudes de passage sont destinées les produits de faucardement et les produits de curage. Quant à la gestion des eaux pluviales, il leur est demandé de limiter le débit de rejet à 2 litres par seconde et par hectare en prenant en considération la superficie totale du lotissement pour les calculs des volumes de tamponnement.

IV. Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux Bilan de travaux 2016

1. Travaux d'entretien

1.1 Le faucardement

Ce travail est réalisé par une pelle hydraulique équipée d'un panier faucardeur. Il consiste à faucher la végétation encombrante du lit du cours d'eau.

Le faucardement est assuré principalement en période automne / hiver assurant ainsi l'évacuation optimale des eaux en période la plus sujette aux inondations. Un faucardement d'été est assuré sur quelques cours d'eau afin d'éviter les débordements lors des orages estivaux.



Lors de la campagne 2016/2017 le linéaire de faucardement est de **706 920** mètres sur l'ensemble du territoire de l'USAN.

Le faucardement est réalisé en régie et par des entreprises pour un montant total de :
861 751.94€ ttc.

1.2 L'éparage

Ce travail est réalisé par un tracteur équipé d'un bras épareur. Il consiste à broyer la végétation dans le lit du cours d'eau.

L'éparage est une opération complémentaire au fauchage.

L'éparage et le giro broyage sont également utilisés pour l'entretien des ZEC et bassins.



Lors de la campagne 2016/2017 le linéaire d'éparage sur le territoire de l'USAN est de **55 755** mètres.

L'éparage est réalisé en régie, pour un montant de **51 099.60 € ttc.**

En 2016, un passage pour le broyage des digues et certaines surfaces des ZEC de Borre ont été réalisés par entreprise pour un montant de **6 060.60 € ttc.**

1.3 Entretien manuel des cours d'eau

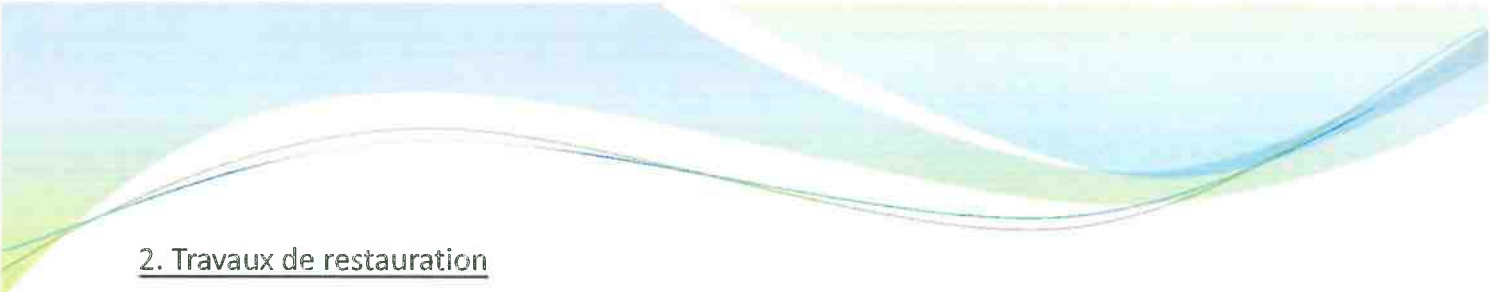
Actuellement l'USAN dispose de plusieurs agents qui interviennent sur son périmètre.

Ces équipes assurent une surveillance régulière de l'ensemble du réseau et entretiennent les cours d'eau par méthodes douces.



- ☐ Elagage/abattage/fauche.
- ☐ Entretien des bassins (fauche/taille des haies).
- ☐ Curage de cours d'eau plaqués.
- ☐ Entretien et réparation d'ouvrage.
- ☐ Gestion d'espèces indésirables (Berce de l'Himalaya...voir photo ci-dessus).
- ☐ Renforcement par génie végétale, fascinage, clayonnage, boudin de coco...).
- ☐ Surveillance du réseau





2. Travaux de restauration

2.1. Le dévasement

C'est un travail de restauration de cours d'eau réalisé pour résoudre un dysfonctionnement hydro morphologique.

Aujourd'hui, le reprofilage n'est plus possible, néanmoins dans le cadre de travaux écologiques il peut être envisagé sous certaines conditions.

Pour l'année 2016, il a été réalisé 35 672 mètres de dévasement.

2.2 Défense de berges

Il s'agit d'assurer le maintien des berges par diverses techniques.

On distingue 3 catégories de renforcements de berges :

a- Le tunage bois, consiste en la pose de pieux et de planches en pied de berges, il peut s'accompagner d'un marnage du talus.

Pour l'année 2016, il a été réalisé 188 mètres de tunage.

b- L'enrochement est préconisé notamment, sur des « encoches » d'érosion importantes. Des rochers de 100 à 500 kg sont déposés et serrés dans les berges.

Pour l'année 2016, il a été réalisé 2129.53 tonnes d'enrochement.





c- Des techniques par génie végétal peuvent être envisagées dans certaines configurations de berges.

L'utilisation de branches de saules vivants en fagot ou en tressage (fascinage et clayonnage) permet de fixer les berges par l'enracinement du végétal.

Pour l'année 2016, il n'a pas été réalisé de défenses de berge par génie végétal.

c. Travaux divers

- ☐ Elagage/abattage d'arbres gros sujets.
- ☐ Pose de clôture.
- ☐ Réfection de chemin.
- ☐ Enlèvements d'embâcles.
- ☐ Abattage / élagage.
- ☐ Réfection d'ouvrages ;
- ☐ Réfection de digues.
- ☐ Enlèvement et repositionnement d'ouvrages.

L'ensemble des travaux de restauration s'élève à 652 334.26 € ttc.

- Le montant des travaux en régie s'élève à 105 412.08 € ttc.

- Le montant des travaux par entreprise s'élève à 546 922.18 € ttc.

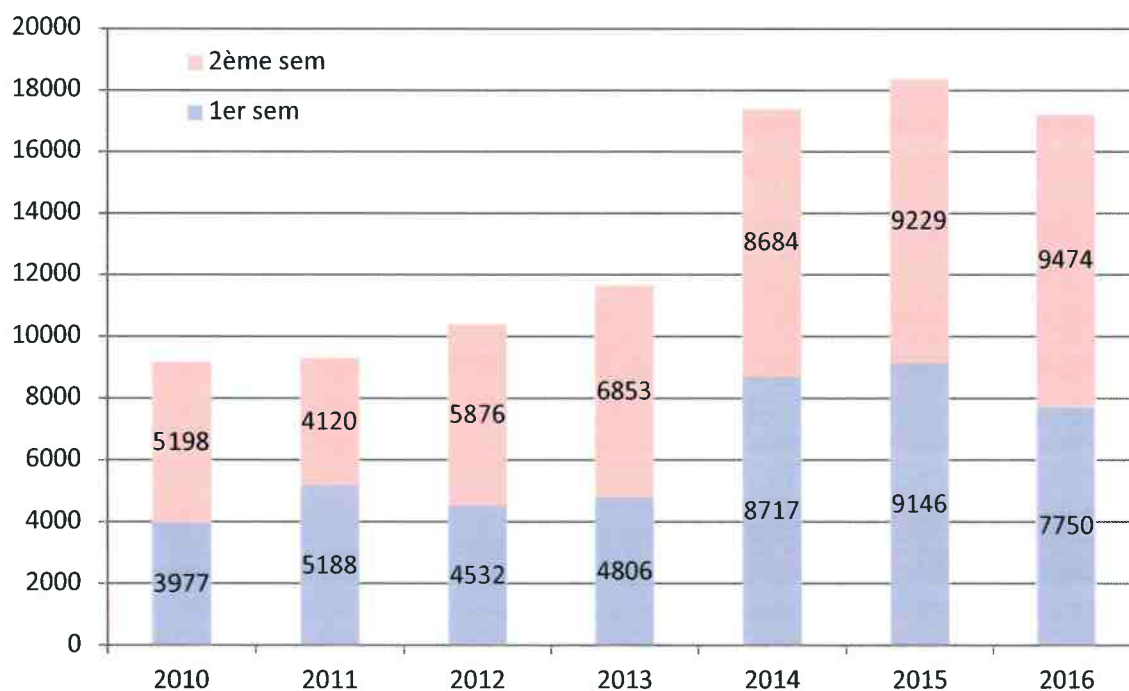


Lutte contre le rat musqué Bilan des captures année 2016

Le nombre de captures est en légère diminution en 2016 : La baisse est de -6% par rapport à 2015, et survient après plusieurs années de hausse régulière. L'année 2015 reste l'année record des prises, avec plus de 18300 captures sur les 131 communes adhérentes.

Evolution des prises depuis 2010

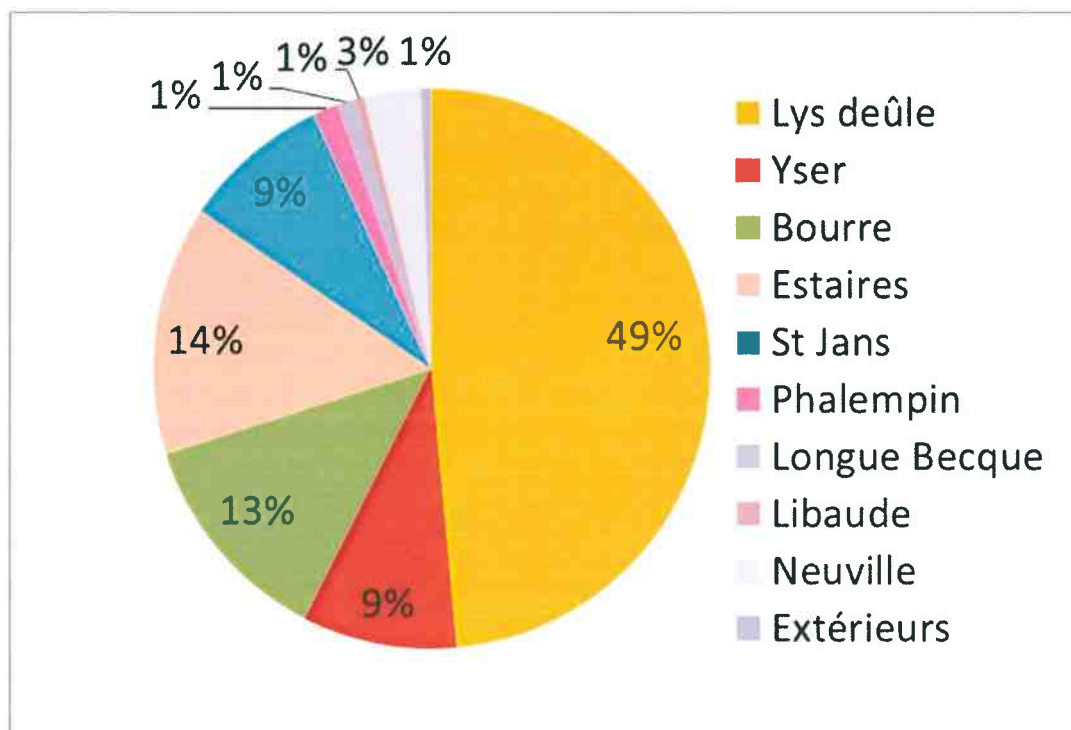
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1er semestre	3977	5188	4532	4806	8717	9146	7750
2ème semestre	5198	4120	5876	6853	8684	9229	9474



L'infestation reste très inégale selon les bassins : Le bassin Lys-Deûle est toujours le plus infesté, tandis que le bassin de l'Yser et les communes des monts de Flandres sont relativement épargnées par le développement du rat musqué. Le bassin des cours d'eau d'Estaires affiche un niveau de prises plus en plus important, supérieur aux prises du bassin de la Bourre pourtant nettement plus étendu.

	L/D	Yser	Bourre	Estaires	St Jans	Phalempin	L.B.	Libaude	SIABNA	Extérieures
Prises	49%	9%	13%	14%	9%	1%	1%	1%	3%	1%
Superficie	25%	30%	18%	7%	7%	2%	4%	2%	3%	2%

Répartition des prises par bassin



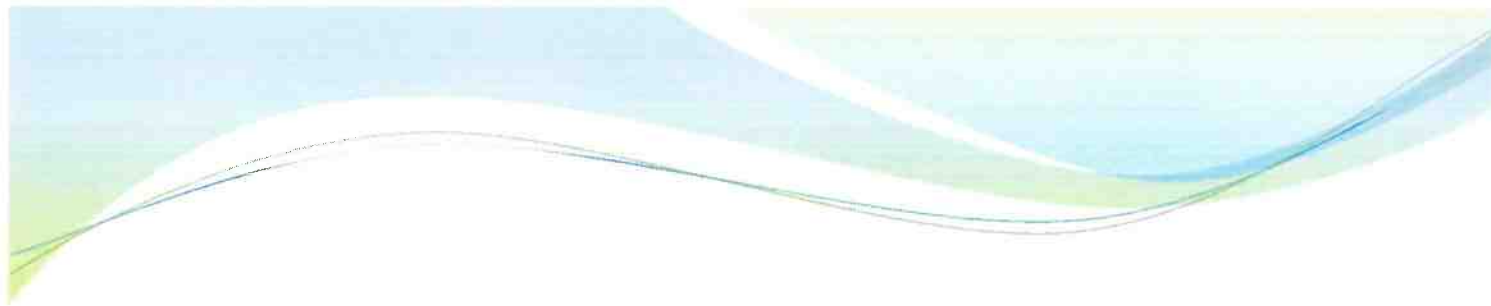
Détail des prises par mois et par bassin en 2016

	L/D	Yser	Bourre	Estaires	St jans	Phalempin	L. B.	Libaude	SIABNA	Extérieures	TOTAL
Janvier	341	35	237	101	55	93	0	0	0	11	873
Février	1152	227	119	61	100	0	108	0	0	0	1767
Mars	538	199	359	181	103	3	0	0	132	0	1515
Avril	335	146	9	503	97	0	0	0	85	0	1175
Mai	362	106	265	313	25	0	0	0	12	0	1083
Juin	368	183	554	173	55	0	0	0	4	0	1337
Juillet	658	83	156	285	187	0	0	0	0	85	1454
Aout	935	129	80	104	283	0	0	0	0	0	1531
Septembre	672	139	258	47	205	0	68	14	0	0	1403
Octobre	971	117	56	59	279	160	0	0	0	5	1647
Novembre	938	120	40	507	81	0	0	0	246	0	1932
décembre	1093	51	40	149	9	0	0	75	90	0	1507
TOTAL	8363	1535	2173	2483	1479	256	176	89	569	101	17224



Opérations collectives en 2016, en collaboration avec des employés municipaux ou des bénévoles

Mois	Communes	durée	Bassin	Prises
Février	Wambrechies	2 semaines	L/D	165
	Quesnoy s/Deûle	2 semaines	L/D	349
	Sercus	1 semaine	Bourre	37
Mars	Merville	2 semaines	Bourre / Estaires	500
Octobre	Fleurbaix	2 semaines	L/D	215
	Laventie	2 semaines	L/D	219
	La Gorgue	2 semaines	L/D	164
	Sailly s/ Lys	2 semaines	L/D	118



3^{ème} Partie

Rapport Financier

I. Budget de l'USAN

Présentation Générale du Compte administratif 2016

1/ Vue d'ensemble	page 61
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 62
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 63

II. Budget annexe de l'USAN

Présentation Générale du Compte administratif 2016

1/ Vue d'ensemble	page 64
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 65
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 66

III. Liste des marchés publics

page 67

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 046 544,31	G 3 877 469,81
	Section d'investissement	B 1 740 147,00	H 2 855 769,32

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 035 923,51
	Report en section d'investissement (001)	D 265 747,18	J

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 5 052 438,49	=G+H+I+J 7 769 162,64
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 1 012 400,00	L 896 700,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 012 400,00	= K+L 896 700,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 046 544,31	= G+I+K 4 913 393,32
	Section d'investissement	=B+D+F 3 018 294,18	= H+J+L 3 752 469,32
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 064 838,49	= G+H+I+J+K+L 8 665 862,64

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 000 500,00	644 560,58	175 565,56		180 373,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 650 000,00	1 430 495,57			219 504,43
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	456 000,00	411 352,23	4 500,00		40 147,77
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 106 500,00	2 486 408,38	180 065,56		440 026,06
66	Charges financières	195 000,00	108 353,13	31 004,09		55 642,78
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	2 413,12			7 586,88
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	50 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 361 500,00	2 597 174,63	211 069,65		553 255,72
023	Virement à la section d'investissement	1 043 300,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	238 300,03			1 699,97
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 283 300,00	238 300,03			1 044 999,97
	TOTAL	4 644 800,00	2 835 474,66	211 069,65		1 598 255,69
	Pour information					
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	25 000,00	54 500,96	7 654,24		-37 155,20
70	Produits des services, du domaine et ventes...	220 000,00	286 524,15			-66 524,15
73	Impôts et taxes	2 738 876,49	2 751 240,70			-12 364,21
74	Dotations et participations	387 200,00	499 838,30	36 773,57		-149 411,87
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	3 371 076,49	3 592 104,11	44 427,81		-265 455,43
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		4 564,38			-4 564,38
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 371 076,49	3 596 668,49	44 427,81		-270 019,81
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	237 800,00	236 373,51			1 426,49
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	237 800,00	236 373,51			1 426,49
	TOTAL	3 608 876,49	3 833 042,00	44 427,81		-268 593,32
	Pour information					
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 035 923,51				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 341 507,26	315 106,89	683 500,00	342 800,37
204	Subventions d'équipement versées	441 200,00	234 852,56		206 347,44
21	Immobilisations corporelles	574 000,00	119 397,69	117 800,00	336 802,31
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 580 045,56	556 587,42	211 000,00	812 458,14
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	3 936 752,82	1 225 944,56	1 012 400,00	1 698 408,26
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00	277 828,93		72 171,07
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
	Total des dépenses financières	450 000,00	277 828,93		172 171,07
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 386 752,82	1 503 773,49	1 012 400,00	1 870 579,33
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	237 800,00	236 373,51		1 426,49
041	Opérations patrimoniales	50 000,00			50 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	287 800,00	236 373,51		51 426,49
	TOTAL	4 674 552,82	1 740 147,00	1 012 400,00	1 922 005,82
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	265 747,18			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	3 349 000,00	2 124 317,21	896 700,00	327 982,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	3 349 000,00	2 124 317,21	896 700,00	327 982,79
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	250 000,00	381 348,68		-131 348,68
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison affectat* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00			
	Total des recettes financières	258 000,00	381 348,68		-123 348,68
45...	Total des opé. pour le compte de tiers		111 803,40		-111 803,40
	Total des recettes réelles d'investissement	3 607 000,00	2 617 469,29	896 700,00	92 830,71
021	virement de la section de fonctionnement	1 043 300,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	240 000,00	238 300,03		1 699,97
041	Opérations patrimoniales	50 000,00			50 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 333 300,00	238 300,03		1 094 999,97
	TOTAL	4 940 300,00	2 855 769,32	896 700,00	1 187 830,68
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 267 722,97	G 296 808,44
	Section d'investissement	B 77 428,13	H

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 471 045,57
	Report en section d'investissement (001)	D	J 26 679,63

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 345 151,10	=G+H+I+J 794 533,64
-----------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 267 722,97	= G+I+K 767 854,01
	Section d'investissement	=B+D+F 77 428,13	= H+J+L 26 679,63
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 345 151,10	= G+H+I+J+K+L 794 533,64

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 000,00	3 465,45			6 534,55
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	280 000,00	241 492,07			38 507,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	290 000,00	244 957,52			45 042,48
66	Charges financières	30 000,00	22 765,45			7 234,55
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	330 000,00	267 722,97			62 277,03
023	Virement à la section d'investissement	424 000,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	424 000,00				424 000,00
	TOTAL	754 000,00	267 722,97			486 277,03
	Pour information					
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	279 954,43	292 928,58			-12 974,15
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	3 879,86			-879,86
	Total des recettes de gestion courante	282 954,43	296 808,44			-13 854,01
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	282 954,43	296 808,44			-13 854,01
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	282 954,43	296 808,44			-13 854,01
	Pour information					
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	471 045,57				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	77 500,00	77 428,13		71,87
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	77 500,00	77 428,13		71,87
45...	Total des opé. pour compte de tiers	373 179,63			373 179,63
	Total des dépenses réelles d'investissement	450 679,63	77 428,13		373 251,50
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	450 679,63	77 428,13		373 251,50
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières				
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	virement de la section de fonctionnement	424 000,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	424 000,00			424 000,00
	TOTAL	424 000,00			424 000,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	26 679,63			

Direction des Moyens de la Collectivité

Les marchés publics

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2016

Article 109 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Titulaire du marché	Code Postal et Ville	Objet du marché	Montant du marché HT	Date de notification
---------------------	----------------------	-----------------	----------------------	----------------------

MARCHES DE FOURNITURES

Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT

SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CHANTIER	Mini : 5 000,00 € Maxi : 40 000,00 €	13/04/2016
-------------	------------------	-------------------------------------	---	------------

Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 208 999,99 € HT

Lot 1 : ORANGE Lot 2 : SFR Lot 3 : ORANGE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ 93634 LA PLAINE ST DENIS CEDEX 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Maxi : 208 000,00 €	01/11/2016
---	--	---	---------------------	------------

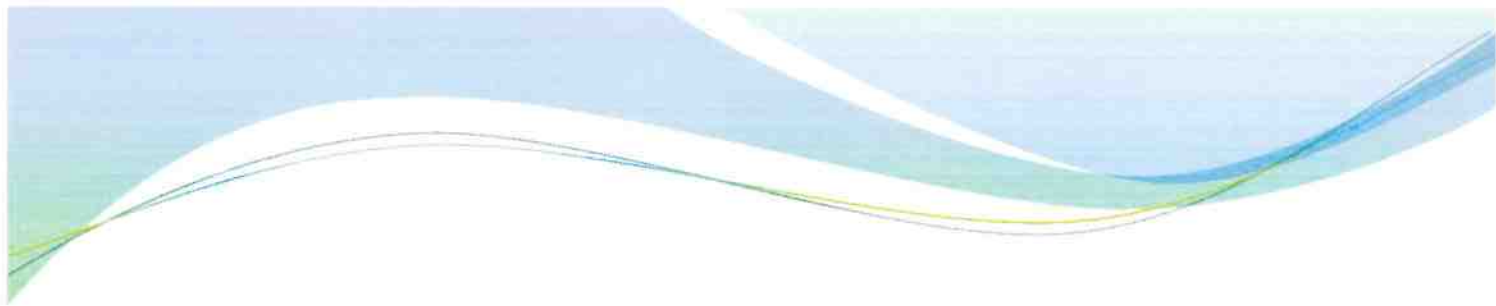
MARCHES DE SERVICES

Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT

GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN ET REPARATION D'UN TRACTEUR ROUTIER ET D'UNE SEMI-REMORQUE PORTE ENGINS	Mini : 300,00 € Maxi : 29 000,00 €	09/05/2016
GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN, REPARATION ET DEPANNAGE DES VEHICULES DE L'USAN	Mini : 8 500,00 € Maxi : 75 000,00 €	28/12/2016
DME ALMY SA	62210 AVION	FOURNITURE DE CARBURANT LOT 1 - GAZOLE ET FIOUL DOMESTIQUE	Maxi : 53 000,00 €	28/12/2015
SIPLEC	94859 IVRY SUR SEINE	FOURNITURE DE CARBURANT LOT 2 - CARBURANT PAR CARTES	Maxi : 45 000,00 €	06/01/2016
ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE CONCEPTION, SUIVI, CONTRÔLE ET RECEPTION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE A MORBECQUE	82 450,00 €	28/06/2016
ID VERDE	59640 DUNKERQUE	ETUDE HYDRAULIQUE SUR BONDUES, VERLINGHEM ET WAMBRECHIES	30 811,40 €	14/12/2016
ID VERDE	59640 DUNKERQUE	ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LES RUISSSELLEMENTS	45 684,21 €	14/12/2016

Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 208 999,99 € HT

IXSANE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ETUDES, INVENTAIRES, SONDAGES, TOPO, PRELEVEMENTS ET ANALYSES	Mini : 25 000,00 € Maxi : 100 000,00 €	07/09/2016
--------	-------------------------	---	---	------------



4^{ème} Partie

Rapport d'activités sur le bassin d'Estaires

1/ Administratif

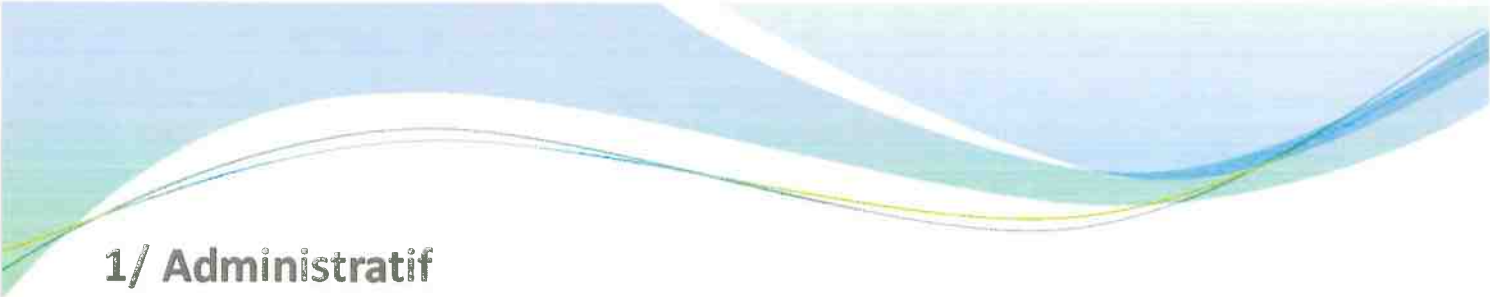
Commission de bassin d'Estaires

page 69

2/ Technique

Entretien effectué par chaque Direction

page 70



1/ Administratif

Commission de bassin d'Estaires au 31/12/2016

Bailleul	Monsieur	DENEUCHE	Marc
	Monsieur	BOULINGUIEZ	Jean-Marie
Estaires	Monsieur	BAES	Bernard
	Monsieur	BUISINE	Romain
Flêtre	Monsieur	MERLIN	Frédéric
	Monsieur	VERBEKE	Sébastien
Le Doulieu	Monsieur	CARON	Henri
	Monsieur	LESAGE	Paul
Merris	Monsieur	DELFOLIE	Yves
	Monsieur	VITSE	Jean-pierre
Merville	Monsieur	MARCINKOWSKI	Claude
	Madame	DELOMMEZ	Marie-Angèle
Méteren	Madame	DELANNOYE	Jeanne-Marie
	Monsieur	VERRIER	Jean-Michel
Neuf-Berquin	Monsieur	CREPIN	Maxime
	Madame	DESCAMPS	Brigitte
Steenwerck	Monsieur	DEVOS	Joël
	Monsieur	HENNERON	Laurent
Vieux-Berquin	Monsieur	DUBUS	Benoît
	Monsieur	HERNU	Jacques

2/ Bilan Technique

Direction de la Stratégie Environnementale et foncière

1. Etudes sur l'entretien des cours d'eau

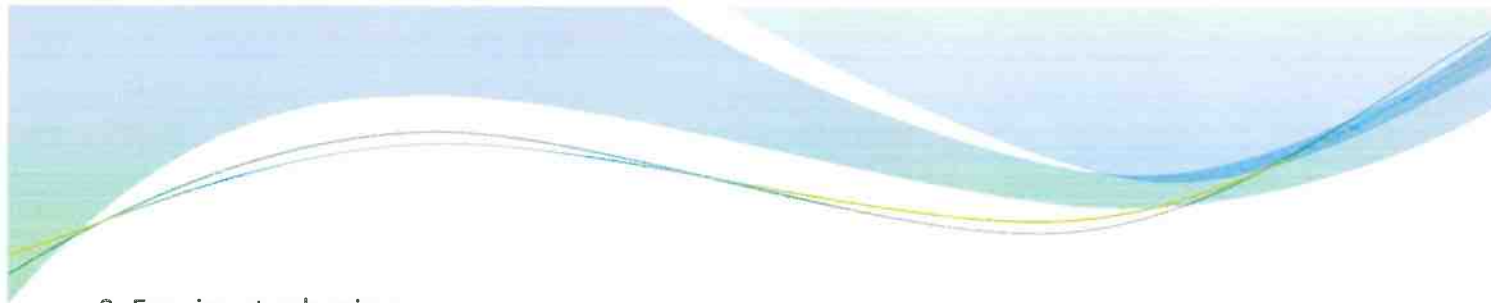
Le plan de gestion des cours d'eau est destiné à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour les 5 prochaines années. Elaboré dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier de nombreux partenaires, cette étude vise un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations, mission principale de l'USAN.

Le plan de gestion écologique de la Méteren Becque a fait l'objet d'une enquête publique du 26 mai au 26 juin 2015. A la suite de cette enquête publique, l'USAN a présenté un mémoire en réponse aux remarques et le dossier a été présenté au CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) le 17 novembre 2015. L'arrêté préfectoral d'autorisation a été signé le 28 décembre 2015. Il autorise l'USAN à entreprendre les travaux du plan de gestion et les déclare d'intérêt général pour une durée de 5 ans.

Des études topographiques ont été réalisées sur la Dom Becque à Merris sur un linéaire de 2 710 m.



Figure 1 : Méteren Becque (aval)



2. Foncier et urbanisme

Servitudes

Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.

Des contributions ont également été apportées aux PLU, lors de renouvellement ou de leur établissement :

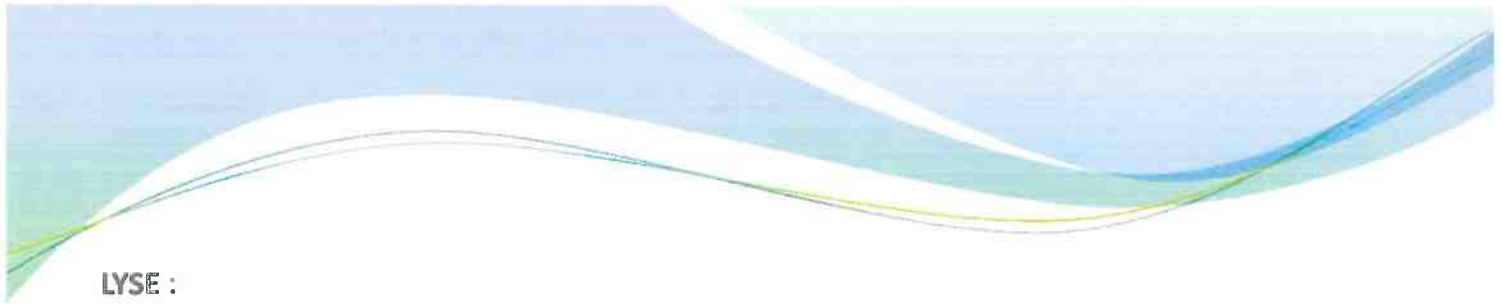
- PLU de Vieux-Berquin
- PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

3. Les nouveaux projets INTERREG V

Après plus d'un an de travail sur les nouveaux projets Interreg, le milieu d'année 2016 a été marquée par la validation de 2 nouveaux projets :

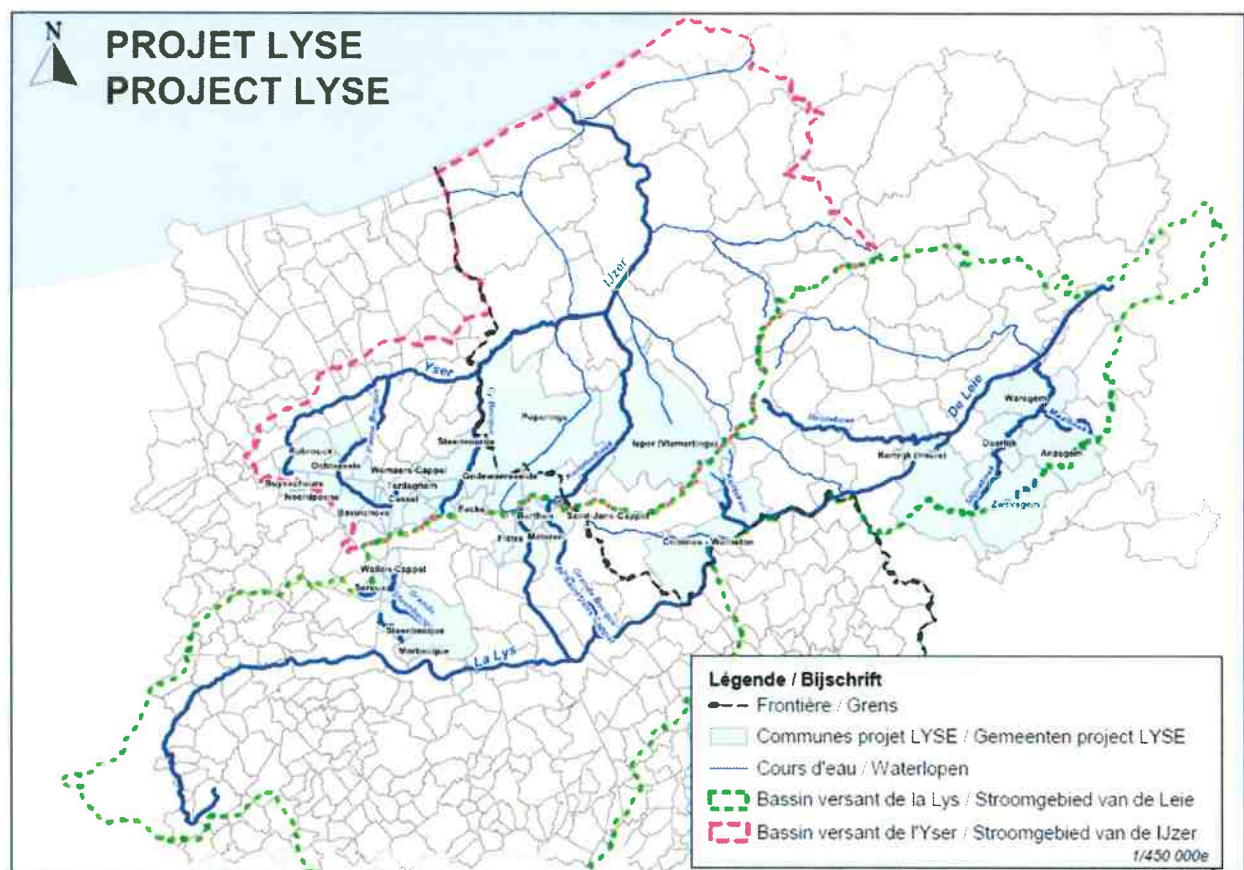
ECOSYSTEM :

Le projet ECOSYSTEM, dans sa nouvelle mouture, regroupe des partenaires français (USAN, GDON Flandre Maritime) et belges (PFO, VMM, Rato) pour la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration des écosystèmes aquatiques. Sur le bassin de la Bourre, ce projet prévoit de restaurer la continuité écologique (circulation piscicole notamment) au niveau des ouvrages du Grand Dam et des Capucins. Le projet prévoit également des actions de mise en œuvre des plans de gestion écologique comme la création de ripisylve, la lutte contre les espèces invasives sur les bassins versants de l'Yser et de la Grande Becque de Saint Jans Cappel.



Le projet LYSE est un projet de lutte contre les inondations sur les bassins versants de l'Yser et de la Lys. Il contribue à la bonne mise en œuvre des PAPI de la Lys et de l'Yser.

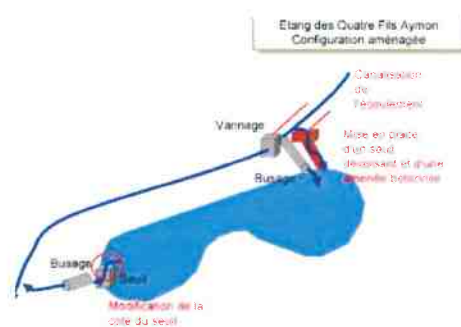
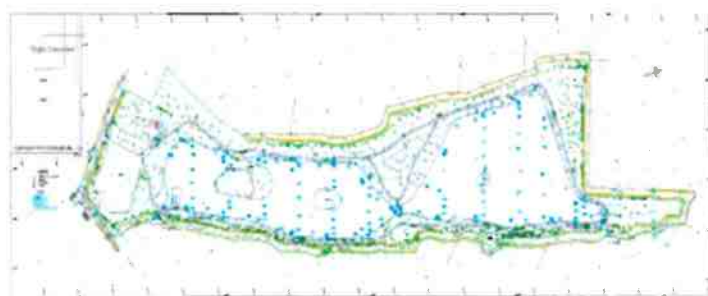
Le projet transfrontalier regroupe l'USAN qui est chef de file, la CCFI, la PFO, INAGRO, la VMM et la Province de Hainaut. Dans les actions, sont programmées plusieurs zones d'expansion des crues sur les affluents de la Lys et de l'Yser mais aussi des actions de lutte contre les ruissellements. Le bassin versant de la Bourre est concerné sur l'amont de la Grande Steenbecque et de la Petite Steenbecque.



Bilan Technique

Direction de la Prévention des Inondations

Le projet de réaménagement de l'étang des 4 fils Aymon en zone d'expansion de crue a été étudié en 2016 par les Services techniques du Symsagel. Le résultat des études de faisabilité a été présenté en décembre 2016 aux acteurs locaux. Le lancement d'une opération de maîtrise d'œuvre sur ce projet est envisagée en 2017.



Bilan Technique

Direction des Infrastructures Hydrauliques

a. Les intempéries du mois juin ont causé des dégâts relativement important au droit des digues de la Méteren Becque à Merris.



De ce fait, les élus ont décidés de les réparer en plein champ avec des apports de terre et en bordure de voirie avec un rideau de berlinoise.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à la somme de 55 000 € toutes taxes comprises. La région Haut de France verse exceptionnellement une participation financière.

b. Pour sécuriser l'accès à la grille de protection sur le Courant de la Maladrerie, il a été proposé de modifier le garde-corps par un portail.



En outre, ce portail favorisera plus aisément le travail des brigades vertes pour l'enlèvement des embâcles de toutes natures. **Le montant prévisionnel des dépenses est de 5 000 € toutes taxes comprises.**

Bilan Technique

Direction de l'Aménagement et de la gestion des Réseaux

I. Travaux d'entretien

a. Le faucardement

Ce travail est réalisé par une pelle hydraulique équipée d'un panier faucardeur. Il consiste à faucher la végétation encombrante du lit du cours d'eau.

Le faucardement est assuré principalement en période automne / hiver assurant ainsi l'évacuation optimale des eaux en période la plus sujette aux inondations. Un faucardement d'été est assuré sur quelques cours afin d'éviter les débordements lors des orages estivaux.



Lors de la campagne 2016/2017 le linéaire de faucardement sur le bassin d'Estaires est de **70 600** mètres dont **19 330** mètres lors des inondations de juin.

Le faucardement est réalisé en régie et par entreprises, et se décompose de la façon suivante :

Régie : 34 270 mètres pour un montant de 53 049.96 € ttc.

Entreprises : 36 330 mètres pour un montant de 31 389.12 € ttc.

b. L'éparage

Ce travail est réalisé par un tracteur équipé d'un bras épareur. Il consiste à broyer la végétation dans le lit du cours d'eau.

L'éparage est une opération complémentaire au faucardement.

L'éparage et le giro broyage sont également utilisés pour l'entretien des Bassins et aménagement anti érosion.



Lors de la campagne 2016/2017 le linéaire d'éparage sur le bassin d'Estaires est de **9 630 mètres**.

L'éparage est réalisé en régie, pour un montant de **3 913.92 € ttc**.

c. L'entretien manuel des cours d'eau

Actuellement l'USAN dispose de plusieurs agents qui interviennent sur son périmètre.

Ces équipes assurent une surveillance régulière de l'ensemble du réseau et entretiennent les cours d'eau par méthodes douces.

- Elagage/abattage/fauche.
- Entretien des bassins (fauche/taille des haies).
- Curage de cours d'eau plaqués.
- Entretien et réparation d'ouvrage.
- Gestion d'espèces indésirables (Hydrocotyle...voir photo ci-dessous).
- Renforcement par génie végétale, fascinage, clayonnage, boudin de coco...).
- Surveillance du réseau.



Les opérations d'entretien manuel sur le bassin d'Estaires représentent **6.75 jours** de présences de nos équipes, pour 100 mètres d'entretien de cours d'eau, surveillance d'ouvrage et enlèvement d'embâcle.

II. Travaux de restauration

a. Le dévasement

C'est un travail de restauration de cours d'eau réalisé pour résoudre un dysfonctionnement hydro morphologique.

Aujourd'hui, le reprofilage n'est plus possible, néanmoins dans le cadre de travaux écologiques, il peut être envisagé sous certaines conditions.

Pour l'année 2016, il n'a pas été réalisé de dévasement.

b. Défense de berges

Il s'agit d'assurer le maintien des berges par diverses techniques.

On distingue 3 catégories de renforcements de berges :

1- Le tunage bois, consiste en la pose de pieux et de planches en pied de berges, il peut s'accompagner d'un marnage du talus.

Pour l'année 2016, il n'a pas été réalisé de tunage.

2- L'enrochement est préconisé notamment, sur des « encoches » d'érosion importantes. Des rochers de 100 à 500 kg sont déposés et serrés dans les berges.

Pour l'année 2016, il a été réalisé **280.63 tonnes** d'enrochement.





3- Des techniques par génie végétal peuvent être envisagées dans certaines configurations de berges.

L'utilisation de branches de saules vivants en fagot ou en tressage (fascinage et clayonnage) permet de fixer les berges par l'enracinement du végétal.

Pour l'année 2016, il n'a pas été réalisé de défenses de berge par génie végétal.

c. Travaux divers

- Réfection de digue.
- Enlèvement et repositionnement d'ouvrages.

L'ensemble des travaux de restauration s'élève à 38 856.20 € ttc.

Le montant des travaux en régie s'élève à **1 756.32 € ttc.**

Le montant des travaux par entreprise s'élève à **37 099.88 € ttc.**

Bilan du piégeage sur le Bassin d'Estaires pour l'année 2016

	Estaires
Janvier	101
Février	61
Mars	181
Avril	503
Mai	313
Juin	173
Juillet	285
Aout	104
Septembre	47
Octobre	59
Novembre	507
décembre	149
TOTAL	2483

Répartition des prises par bassin

